

N° 63

1937



BULLETIN

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

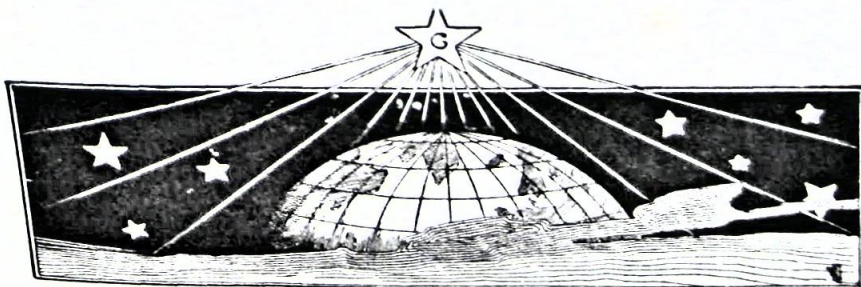
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.

de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H

LA CHAINE D'UNION

Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques

Paraissant le 1^{er} de chaque mois (sauf en juillet et août)

N'est délivrée que sur justification de la qualité maçonnique

Direction et Administration : Gloton, 7, rue Cadet, Paris 9^e

Prix de l'abonnement annuel :

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| France et Colonies françaises : | 30 fr. français |
| Etranger : Union postale : | 40 » » |
| Autres pays : | 50 » » |
| Belgique : | 50 fr. belges |

Les abonnements partent du 1^{er} septembre

Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran (2^e étage) Tél. 48-70-74 BRUXELLES

CATALOGUE contenant 1800 N^{os} d'Ouvrages Maçonniques et Occultes

ENVOI SUR DEMANDE

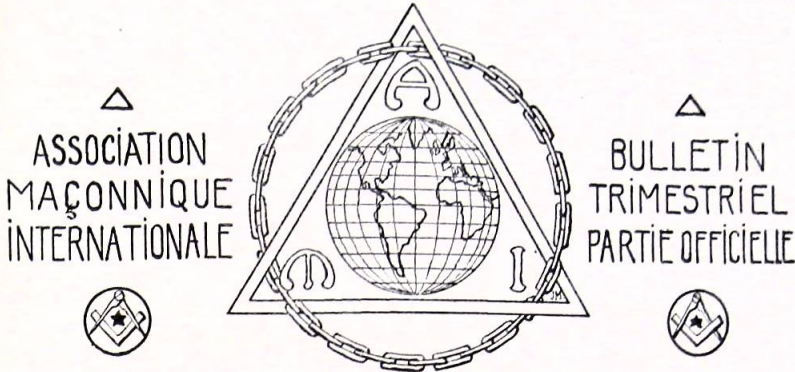


E. LEHMANN & TEISSIER

20, Rue Cadet, PARIS (9^e)

INSIGNES ET BIJOUX MAÇONNIQUES
DE TOUS GR^{ades}

LIBRAIRIE MAÇONNIQUE



A nos abonnés et lecteurs

L'année qui s'achève ne s'inscrira pas dans les annales de la F. Maçonnerie Universelle comme une période glorieuse et prospère car les tyrans et les despotes — que ce soit en politique ou en religion — loin de renoncer à juguler les libertés, se sont acharnés à supprimer les droits des peuples et n'ont pas cessé de s'en prendre, par tous les moyens, à notre Ordre pour le dissoudre ou l'interdire.

Dans cette lutte impitoyable menée contre l'Idéal maçonnique incompatible avec leurs doctrines de violence et de contrainte, avec leurs dogmes intransigeants, nos adversaires ont malheureusement obtenu deux nouveaux succès. A la liste déjà trop longue des pays où les maçons ont été obligés d'abattre les colonnes de leur Temple sont en effet venus s'ajouter en 1937, la Roumanie et le Brésil portant à sept le nombre des pays dans lesquels la lumière maç. — qu'on n'éteindra jamais complètement — a dû être mise en veilleuse. En outre, si nos ff. qui, en Espagne, habitent la partie du pays gouvernée par le pouvoir légal ont la possibilité de poursuivre leurs travaux et de secourir, avec l'aide de l'A.M.I. et de nombreuses GG. LL., les ff. mm. et leurs familles victimes de la guerre civile, ceux qui sont restés dans les provinces soumises à l'autorité rebelle sont persécutés et massacrés sans pitié. Des nouvelles terrifiantes nous sont parvenues de ce malheureux pays nous informant que des centaines de nos ff. ont été fusillés, exécutés comme des criminels de droit commun, sans le moindre jugement et sous la seule accusation d'avoir appartenu à notre Ordre. A l'instigation de hauts

prélats d'une Eglise qui, pour avoir pendant des siècles flatté les puissants et absout leurs crimes, a perdu toute autorité morale sur les masses qu'elle a volontairement maintenues dans l'ignorance et la servitude, des brutes sanguinaires ont fait des lécatombes de citoyens paisibles et honnêtes dont le seul crime fut d'avoir voulu, avec leur cœur de maçons, élever leurs semblables à la dignité d'hommes libres.

Les peuples vivent dans la crainte d'une nouvelle guerre qui dépasserait en horreur celle dont le monde n'a pas encore réparé les terribles conséquences. Des gouvernements de proie, des dictateurs atteints de démente poussent des nations entières à la haine de leurs voisins multipliant les conflits qui finiront un jour par mettre le feu aux poudres.

Tel est le triste bilan de l'année qui vient de se terminer.

Cependant, dans ce sombre ciel d'orage, parmi ces nuées menaçantes, une lumière a surgi qui, comme l'arc en ciel biblique, annonce aux peuples et à nos ff.'. opprimés que la liberté ne disparaîtra jamais de la Terre mais qu'elle renaîtra sans cesse, même sur ses propres ruines.

En effet, la nation suisse, fière de ses libertés séculaires, ne voulant pas qu'on attentât au droit imprescriptible qu'ont les hommes libres de se grouper en associations pour défendre leur idéal commun, quelqu'il soit, a repoussé par plus d'un demi million de suffrages une loi qui menaçait la Franc-Maçonnerie suisse d'interdiction sur tout le territoire de la Confédération. Pour barrer la route aux entreprises liberticides des thuriféraires de la dictature, la Suisse a défendu notre Ordre menacé afin de maintenir intangibles les principes fondamentaux de la démocratie.

Quel réconfort pour tous dans ce geste libérateur ! Que de raisons d'espérer pour ceux qui désespéraient ! Quelle leçon pour ceux qui ont encore le bonheur de jouir du droit de se rassembler sous l'équerre, le niveau et la perpendiculaire !

Cette leçon sera-t-elle comprise et verra-t-on désormais les Puissances Maçonniques du monde, cessant leurs discussions byzantines sur des formules qui les divisent, réaliser enfin l'union fraternelle cimentée par l'Idéal qui leur est commun ?

Nous voulons croire qu'il en sera ainsi. C'est le vœu que nous faisons au seuil de cette nouvelle année. Sa réalisation dépendra du zèle et de l'ardeur des ff.'. mm.'. qui, dans le monde entier, entreront dans cette croisade fraternelle à laquelle nous les appelons au nom et sous les auspices de l'A.M.I.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif

tenue le 27 septembre 1937 au Siège de G. L. de France,
à l'Or. de Paris, rue Putcau, 6

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence du T. Ill. F. Louis Doignon, Président.

Sont présents :

Comité exécutif : les TT. Ill. FF.

A. Groussier, G. M. et F. Court (G. O. de France);

C. Chadirat, G. M. adj. (G. L. de France);

J. Hiernaux, G. M. et F. Van der Linden (G. O. de Belgique);

D. Militchevitch, G. M. et D. Tomitch (G. L. Nationale Yougoslavie);

C. Pierre, G. M. adj. (G. L. Nationale de Tchécoslovaquie);

F. Uhlmann, G. M. adj. (G. L. Suisse Alpina);

H. Gliwic (G. L. de Pologne);

L. Daubenfeld, G. M. (G. L. du Luxembourg);

Angel Rizo Bayona, G. M., F. Soto Mas, Hernandez Barroso (G. O. Espagnol) et

J. Mossaz, G. Chancelier.

Comité consultatif : les TT. Ill. FF.

J. Maréchal (G. L. de France);

A. Mille et A. Pouriau (G. O. de France); et

R. Engel G. O. de Belgique).

Sont excusés :

Comité exécutif :

G. L. de Bulgarie;

G. L. du Chili (F. Poblete-Troncoso en voyage) et

G. L. du Panama.

Comité consultatif : le T. Ill. F.

F. Carpentier (G. O. de Belgique).

Communications du G. Chancelier : A propos des appréciations du compte-rendu de la session du 22 mai 1937 sur la brochure intitulée « La Franc-Maçonnerie Universelle en face de la grande tragédie de l'Espagne », le F. Court souhaiterait que ces appréciations ne paraissent pas au Bulletin de l'A.M.I.

Le F. V. Doignon déclare que le procès-verbal a rapporté très exactement ses propos, il estime utile que l'organe officiel de l'A.M.I. précise que cette brochure n'engage que son auteur.

Cette brochure ayant provoqué des critiques assez vives, ces observations doivent être publiées non seulement par souci d'exactitude mais parce qu'elles constituent une mise au point nécessaire.

Le Comité Exécutif ayant reçu une invitation officielle du G. V. O. V. d'Espagne de tenir sa session à Valence, le F. V. Mossaz s'est adressé aux chefs de délégations qui, unanimement, ont estimé qu'il était difficile d'accepter l'invitation de l'obédience espagnole. — Dont acte.

Le G. V. Chancelier. — Se référant au compte-rendu moral et financier de l'exercice 1936, constate que la situation de l'A.M.I. est relativement bonne. Notre Association pourrait continuer son existence pendant un an au moins, même si les versements des obédiences adhérentes venaient à lui manquer pendant ce temps-là.

— Le G. V. Chancelier a remercié la G. V. L. V. Suisse Alpina et le Vén. V. de la L. V. Tolérance et Concorde, Or. V. de Mulhouse (G. V. L. V. de France) pour l'accueil qu'elles ont réservé en mai dernier aux délégués du Comité Exécutif et au Comité Consultatif.

— Il a reçu du G. V. O. V. d'Espagne, la proposition d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Convent le thème d'étude suivant : « La persécution de la Maçonnerie en Espagne : devoirs internationaux ». Il rappelle en outre que la G. V. L. V. Espagnole avait fait une proposition analogue pour la précédente session du Comité Exécutif.

Le Comité décide d'examiner ces propositions en même temps que la situation de la maçonnerie espagnole.

— Il a reçu des nouvelles du F. V. Poblete-Troncoso qui a déjà visité plusieurs G. V. L. V. sud-américaines au sein desquelles il poursuit sa propagande en faveur de l'A.M.I.

— Il communique qu'à la suite d'un appel lancé à tous ses membres par le G. V. O. V. de Belgique quarante abonnements au Bulletin de l'A.M.I. ont été souscrits. Ce résultat prouve que si toutes les Ob. V. faisaient un effort analogue, la vie du Bulletin serait largement assurée.

— Il annonce que depuis la dernière réunion du Comité exécutif, l'Office de Documentation n'a eu à transmettre qu'une seule communication concernant la Suisse.

Radiations et réintégration : Le G. V. Chancelier fait savoir que le G. V. O. V. d'Haïti et la G. V. L. V. du Paraguay, dont la

radiation avait été prononcée, s'étant acquittés de leurs dettes, ces deux Ob. se trouvent ainsi réintégrées au sein de l'A.M.I.

Par contre, la G. L. de l'île de Cuba n'a pas payé son arriéré, sans doute à cause de son importance ; sa radiation devient donc définitive.

Contributions : D'une manière générale, les cotisations rentrent assez régulièrement. La G. L. d'Argentine, qui était l'une des plus endettées, a payé deux années de retard et ne doit plus que deux annuités. Quelques obédiences européennes sont également en retard, mais il ne s'agit de leur part que d'un peu de négligence qu'un rappel fera sans doute cesser.

Siège de la Chancellerie : Le F. Doignon demande au G. Chancelier s'il a pris des dispositions pour le cas où, contrairement à notre attente, le résultat du plébiscite organisé en Suisse ne serait pas favorable à la F. Maç.

Le Comité croit indispensable que les maçons ayant la responsabilité de diriger l'A.M.I. prennent les dispositions utiles pour parer à tous les événements. Il est proposé de désigner une Commission de trois membres présidée par le Président du Comité Exécutif qui déciderait de toutes mesures conservatoires nécessitées par les événements en attendant la réunion du Comité Exécutif devant lequel elle rendrait ensuite compte de ses actes.

Le F. Mossaz informe qu'il a déjà envisagé diverses mesures de précautions.

A l'unanimité, le Comité Exécutif prend la résolution suivante, signée immédiatement par les chefs de délégations :

« Le Comité Exécutif de l'A.M.I. réuni le 27 septembre 1937 donne pouvoir à une Commission composée de son Président, le F. Doignon, des FF. Hiernaux Groussier et Uhlmann pour prendre toutes mesures conservatoires en vue d'assurer, en cas de nécessité, la sauvegarde des fonds, archives, documents et en général des intérêts matériels et moraux de l'A.M.I. Il sera fait rapport sur les mesures prises à une session du Comité Exécutif convoquée d'urgence ».

Candidature : Le G. Chancelier fait savoir qu'aucune demande d'admission n'est en état d'être soumise au Comité Exécutif, la G. L. du Danemark n'ayant pas encore reçu d'une puissance maçonnique régulière, la patente qui permettrait son admission au sein de l'A.M.I.

En outre par suite des événements récents la candidature de la G. L. de Roumanie a été définitivement écartée.

Thème d'étude du Convent : Le G. Chancelier a expédié à toutes les Ob. adhérentes ou non à l'A.M.I. le thème d'étude inscrit à l'ordre du jour du Convent 1938 : « Recherche des possi-

bilités et des moyens de rapprochement entre les diverses puissances maç. régulières du monde ».

Une circulaire spéciale a été adressée aux GG. LL. non adhérentes pour les inviter à collaborer à cette étude qui peut être féconde en résultats heureux pour la Maçonnerie internationale.

Ce thème d'étude a été communiqué également à tous les journaux maçonniques du monde.

Les mémoires traitant de cette question devront parvenir à la Chancellerie avant fin mars 1938 afin que le Rapporteur général puisse en commencer l'étude dès le début d'avril.

Le F. Doignon est désigné comme rapporteur au Convent de 1938.

Secours aux FF. Espagnols : Le F. Mossaz rappelle que le dernier Comité Exécutif a désigné un Comité de Contrôle pour la répartition des secours destinés aux FF. d'Espagne. Or, jusqu'en août dernier, il n'a pas été possible d'obtenir des deux Ob. espagnoles les précisions qui auraient permis à ce Comité de fonctionner. Celles-ci étant arrivées récemment à la Chancellerie, il est apparu qu'il était préférable d'attendre la convocation du Comité Exécutif pour les examiner.

D'ailleurs les propositions du G. O. d'Espagne ne correspondent pas aux décisions du dernier Comité Exécutif qui avait envisagé un ordre d'urgence dans l'attribution des secours. Ceux-ci devaient aller d'abord aux orphelins, ensuite aux familles réfugiées à l'étranger, enfin aux Francs-Maçons et à leurs familles restés en Espagne.

Le F. Ceferino Gonzalez, dans des propositions officieuses, envisage deux projets d'installation de refuges à Bayonne et à Valence et propose l'attribution immédiate d'un secours aux FF. de la G. L. des Asturies actuellement installés à Bayonne.

Six GG. LL. ont fait connaître le montant des sommes recueillies par elles à ce jour. Ce sont :

| | | |
|--|----------|---------|
| G. L. de Tchécoslovaquie | frs. ss. | 500.— |
| G. L. Yougoslavia | » » | 800.— |
| G. L. Cuscatlan | » » | 150.— |
| G. L. de l'Uruguay | » » | 2.370.— |
| G. L. du Chili | » » | 2.400.— |
| G. L. de la République Argentine | » » | 1.147.— |
| G. L. Valle de Mexico | » » | 671.— |

Au total frs. ss. 8.038.—

Il convient que le Comité Exécutif examine les nouvelles propositions du G. O. d'Espagne et dise s'il revient sur ses décisions de mai dernier.

Le F. Doignon rappelle que 15 enfants espagnols sont déjà à l'Orphelinat Maçonnique de Paris.

Le Président et le G. Chancelier invitent le F. Angel Rizo, G. M. du G. O. d'Espagne, à bien préciser comment selon lui, les fonds recueillis devraient être utilisés. Le F. Angel Rizo déclare que le G. O. voudrait qu'on se préoccupât d'abord des maçons et des parents des maçons actuellement réfugiés près de Bayonne et ensuite de l'hôpital créé par la Maç. espagnole à Valence.

Dans ces conditions l'utilisation des fonds pour Bayonne devrait se faire d'accord avec les Ob. françaises et le F. délégué de la G. L. des Asturies.

Pour donner une forme pratique à ces diverses suggestions, on propose d'attribuer immédiatement sur les fonds recueillis, une première tranche de 10.000.— francs français au centre des Réfugiés à Bayonne.

C'est aux FF. espagnols qu'il appartiendra de mettre en œuvre leurs projets, le Comité de Contrôle n'ayant d'autre mission que de vérifier si l'utilisation des fonds est conforme au vœu des obédiences adhérentes de l'A.M.I.

Le Président du Comité Exécutif et les deux Ob. françaises auront le soin d'exercer ce contrôle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Comité renonce cependant à fixer le montant du premier versement et fait confiance à son Président qui s'inspirera des nécessités et des besoins signalés par les FF. espagnols. L'éventualité d'une aide à accorder à l'Institution créée à Valence sera examinée ultérieurement.

Sur l'initiative d'un certain nombre de FF. belges, il a été créé une Commission d'aide aux enfants espagnols. Les fonds recueillis par tous les At. sont réservés aux enfants de nos FF. Le F. Hiernaux demande au F. Angel Rizo, G. M. du G. O. Espagnol, de lui indiquer quelle serait la meilleure utilisation possible de ces fonds.

Le F. Angel Rizo répond qu'il serait préférable que le G. O. de Belgique apporte son aide aux familles de maçons et aux maçons réfugiés résidant en Belgique.

Dans ces conditions, il vaudrait mieux que les fonds recueillis par le G. O. de Belgique fussent versés à l'A.M.I., mais le G. O. de Belgique est lié par les conditions dans lesquelles les fonds ont été recueillis et la décision à intervenir appartient au Comité d'Entr'aide constitué par les délégués des LL. belges.

En outre, un certain nombre de FF. belges se sont offerts de prendre à leur charge l'entretien d'enfants espagnols; un accord pourrait intervenir à ce propos avec les deux obédiences françaises et leur Orphelinat maçonnique, s'il y avait un trop grand nombre d'enfants à hospitaliser.

Toutefois, l'envoi d'enfants en Belgique ne serait avantageux que si leur transport était assuré gratuitement. Il faut recourir aux moyens les moins onéreux et les plus pratiques pour utiliser au mieux les fonds dont dispose l'A.M.I.

Le G.^r. Chancelier demande que chaque Ob.^r. fasse connaître à la G.^r. Chancellerie l'ensemble et la nature des efforts qu'elle a faits en faveur des FF.^r. Espagnols.

Le F.^r. Doignon expose les graves inconvénients que présentent les sollicitations et demandes d'intervention transmises par télégrammes aux Ob.^r. maç.^r. françaises par certains maçons espagnols. Il prie les dirigeants responsables des Ob.^r. espagnoles d'inviter leurs FF.^r. à renoncer à ces méthodes qui ne peuvent que desservir la cause espagnole.

Situation de la F.^r. M.^r. Internationale Suisse : Le F.^r. Uhlmann donnant quelques informations sur la situation maç.^r. suisse à la veille de la « votation » populaire, indique que le résultat de cette consultation reste incertain. Il semble que l'église ne fera rien contre la F.^r. M.^r., non pas qu'elle soit devenue subitement favorable à notre Ordre mais parce qu'elle espère que le rejet de l'initiative facilitera la révocation des mesures exceptionnelles prises contre les jésuites. Pourtant, dans certains cantons, il est probable que de nombreux catholiques voteront pour l'interdiction de la Maçonnerie. Les campagnes anti-maçonniques menées par le clergé ont été si violentes et se sont poursuivies pendant de si longues années, qu'il est difficile aux prêtres de modifier aujourd'hui leur attitude. On voit cependant par certains articles publiés par des journalistes qui passent pour exprimer la pensée d'éminents prélats, que les catholiques ne prendront pas position en faveur de l'initiative.

D'une façon générale, tous les partis politiques, sauf ceux d'extrême droite, sont officiellement contre la loi proposée. Un comité d'hommes politiques et de parlementaires s'est créé sous la présidence d'un Conseiller d'Etat du canton de Lucerne. Ce Comité n'entend pas faire de la propagande en faveur de la Maç.^r., il défendra surtout les libertés démocratiques du peuple suisse. — Il faut craindre qu'il n'y ait de trop nombreuses abstentions.

Le Président, au nom du Comité, remercie le F.^r. Uhlmann de ses explications et exprime sa conviction que la F.^r. M.^r. suisse sortira victorieuse de la consultation du 28 novembre 1937.

Palestine : Le G.^r. Chancelier expose la situation maç.^r. en Palestine. Il s'est créé dans ce pays, il y a quelques années, une G.^r. L.^r. Nationale de Palestine dont les loges fondatrices dépendaient des deux GG.^r. LL.^r. d'Egypte. De sérieuses réserves auraient pu être faites à un certain moment sur leur recrutement, mais il y a eu depuis une évidente amélioration et la G.^r. L.^r.

Nationale de Palestine est maintenant composée, dans son ensemble, de FF. respectables offrant, tant au point de vue maçonnique que profane, des garanties suffisantes. Les éléments arabes et juifs vivent en bons termes dans ses ateliers.

Lorsque la G. L. Symbolique d'Allemagne s'est dissoute, elle a transmis ses pouvoirs à la Loge « Zur Quelle Siloah », qu'elle possédait à Jérusalem, constituant ainsi dans cette ville la G. L. Symbolique d'Allemagne en exil.

Au début, cette obédience ne recrutait ses membres que parmi les Allemands. Il semble qu'elle a maintenant étendu son action parmi tous les groupes de la population palestinienne. Les deux GG. LL. n'ont pas les dix ans d'existence prévus par les statuts de l'A.M.I. et par conséquent ne peuvent pas y être admises à moins qu'une G. L. adhérente ne leur délivre la patente qui les régulariserait. Il est possible que la G. L. Nationale de Palestine demande cette patente.

Le F. Mossaz estime que l'existence et le développement en Palestine de la G. L. Symbolique d'Allemagne en exil, posent divers problèmes qui pourraient être étudiés par la Commission de Législation de l'A.M.I. Il demande que la question lui soit soumise.

Il en est ainsi décidé.

A propos de l'existence de groupes maçonniques qui prétendent continuer les Maç. dissoutes, le F. Groussier ne croit pas que ceux-ci puissent atteindre un grand développement car si la Maç. doit revivre dans le pays où elle est actuellement interdite ces FF. expatriés ne pourront guère contribuer à ce réveil.

Roumanie : Le Président rappelle les informations qu'il avait fournies à la session du Comité Exécutif du 22 mai dernier sur les conditions singulières dans lesquelles avait été prononcée la dissolution de la G. L. de Roumanie.

Le F. Bibesco a reconnu que les faits, dont il a été rendu compte dans la Presse, sont malheureusement vrais. Le 24 février 1937, en l'absence du F. Bibesco, le Suprême Conseil de Roumanie a tenu deux séances consécutives et, sans consulter les organes constitutionnels de la G. L. Nationale, a décidé la dissolution du Rite écossais ancien et accepté en Roumanie. La campagne de presse menée contre notre Ordre, l'attitude hostile de l'église orthodoxe roumaine qui, jusqu'ici s'était tenue dans une neutralité bienveillante et d'autres raisons qui sont malheureusement d'ordre personnel au sieur Pangal, ont contribué à cette décision.

Il n'en reste pas moins que la G. L. Nationale de Roumanie ne pouvait être dissoute ni par décision de Pangal, G.

M.'. par interim, ni par la volonté du Suprême Conseil de Roumanie. Seul un Convent extraordinaire avait le droit de prendre pareille décision.

D'ailleurs, le Gouvernement roumain n'a pas dissout les LL.'. maç.'. , celles-ci continuent d'exister bien qu'à la suite du communiqué du Conseil des Ministres du premier mars, elles n'ont pas l'autorisation de se réunir.

Le Sup.'. Cons.'. de Roumanie a été régulièrement dissout mais aucune décision valable n'a été prise en ce qui concerne la G.'. L.'. Nationale de Roumanie.

Le F.'. Bibesco ajoute que la majorité des FF.'. restent fidèlement groupés autour de leur G.'. M.'. Ils se sont déclarés « en congé » jusqu'au jour où un Convent régulièrement constitué se prononcera sur les mesures à prendre concernant les membres qui ont trahi l'Ordre en Roumanie.

Il termine en demandant qu'on veuille bien continuer de considérer comme de bons FF.'. MM.'. ceux qui seront recommandés aux Ob.'. étrangères par des certificats récents.

Il est pris acte de ces importantes considérations.

Défense de la F.'. M.'. : Le F.'. Militchevitch demande que l'on soumette à l'étude de l'A.M.I. la défense des Maç.'. nationales menacées. Il pense qu'il serait utile de rechercher les moyens d'assurer la défense de l'Ordre maç.'. menacé. Ouvertement ou de manière indirecte, l'Eglise catholique reste sa grande ennemie mais il est des pays où la majorité de la population n'est pas catholique et où les autres églises le combattent également. Sa défense doit être examinée non pas sous un aspect général, mais d'une manière pratique. La question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session.

Prochaine session : La prochaine session du Comité Exécutif se tiendra à Luxembourg, le 29 janvier 1938.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

IN MEMORIAM

† F.: Karel Weigner

G.: M.: de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie

Le T.: Ill.: G.: M.: de la G.: L.: Nationale de Tchécoslovaquie, le regretté F.: D' Karel Weigner est passé à l'Or.: Céleste le 20 novembre dernier.

Né à Batelau en 1874, il occupait depuis 1912 la chaire de professeur d'anatomie à l'université de Prague, dont il était le recteur depuis un an. Il jouissait dans le monde scientifique d'une grande notoriété acquise par ses importants travaux sur les bases anatomiques des origines de l'homme et ses études approfondies sur la topographie du cerveau.

L'activité de notre F.: Weigner ne se borna pas au seul domaine des recherches scientifiques. Il s'intéressa encore à toutes les questions touchant au développement normal du corps. C'est ainsi qu'il fut durant de nombreuses années membre du Comité des Sokols, conseiller au ministère de l'Instruction publique pour les questions de culture physique, directeur des cours normaux à l'usage des professeurs de gymnastique, etc.

Il exerça également une activité politique au sein du parti démocrate national et fut élu en 1928 bourgmestre du XII^e arrondissement de Prague.

Karel Weigner, malgré ses occupations profanes aussi absorbantes que multiples, s'était donné de tout son cœur à la F.: M.: qu'il a servie non seulement par son intelligence et sa culture, mais avec sa grande bonté naturelle, n'épargnant ni son temps ni sa peine pour aider de ses conseils les ff.: qui avaient recours à lui. Il était profondément et sincèrement aimé de tous les ff.: tchécoslovaques aussi bien de la G.: L.: Lessing zu den drei Ringen que de la G.: L.: Nationale dont il était le chef. Pour tous il restera un exemple de bon, de vrai et de sincère maçon.

† Constant Pierre

Au moment où nous achevons la mise en page du présent Bulletin, nous apprenons le passage à l'Or.: Inconnu de notre T.: C.: et Regretté F.: Constant Pierre, G.: M.: adj.: de la G.: L.: Nationale de Tchécoslovaquie, ancien président du

Comité Exécutif de l'A.M.I. qui le comptait encore comme délégué de son Obédience. Nous publierons dans notre prochain numéro une notice biographique sur cet excellent F. M., cet ami dévoué qui laisse d'unanimes regrets.

La Rédaction.

Thème d'étude du Convent de 1938

Nous rappelons à nos lecteurs que le Convent Ordinaire de l'A.M.I., qui aura lieu en 1938, traitera de la question :

« Recherches des possibilités de rapprochements entre les diverses Puissances Maç. régulières du monde ».

Toutes les G. L., toutes les L. et tous les FF. M. sont invités à se livrer à cette recherche et à en adresser le résultat à la G. Chancellerie de l'A.M.I., avant fin mars prochain.

Tous les mémoires qui nous parviendront seront transmis au T. Ill. F. Doignon, G. M. de la G. L. de France, désigné comme rapporteur général devant le Convent.

Les travaux pourront être rédigés soit en français, en anglais, en espagnol ou en allemand.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

Avis officiels

PUBLICATIONS

I. *Bulletin.* — Les abonnements de 1937 qui ne nous ont pas été payés ont cessé d'être servis avec le précédent numéro. Nous sommes heureux de dire qu'ils ne sont pas nombreux et nous sommes reconnaissants à l'immense majorité des abonnés qui sont restés fidèlement attachés à notre œuvre, la soutenant par leur souscription annuelle et leurs dons.

Nous avons enregistré un nombre réjouissant de nouveaux abonnés dans le cours de cet exercice et nous espérons que chacun de nos lecteurs fera le nécessaire pour que nos listes s'allongent encore au cours de l'année 1938. Nous leur adressons par anticipation nos frat. remerciements.

Pour les versements effectués par la poste, on est prié d'établir les mandats ou chèques postaux au nom de l'abonné ou d'indiquer celui-ci au verso du coupon. Il arrive fréquemment que les trésoriers de L. négligent cette précaution et ne nous donnent que leur propre nom, on comprendra qu'il est malaisé de deviner celui de la L. intéressée surtout lorsqu'il en existe plusieurs dans le même Or.

II. *Publications diverses.* — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la liste des ouvrages maç. en vente à la Chancellerie de l'A.M.I. qui figure à la fin du Bulletin.

PUBLICITÉ

Dans le but d'augmenter la publicité dans notre Bulletin, nous serions disposés d'accorder à tous nos annonceurs des rabais importants sur les conditions de notre tarif ordinaire si nous recevions suffisamment d'insertions pour remplir les pages de couverture réservées à cette destination.

Nous serions reconnaissants à nos abonnés, lecteurs et amis qui voudront bien faire un peu de propagande dans ce but ou nous signaler les maisons et établissements susceptibles d'accueillir nos offres.

Tarif des annonces :

| | 1 page | 1/2 page | 1/4 page | 1/8 page |
|---------------|--------|----------|----------|----------|
| frs. ss. | 80 | 40 | 20 | 10 |

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions réduction de 25 %.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenus dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

Le Grand Chancelier :
J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 30 septembre 1937

| | | |
|--|----------|--------|
| F. J. Reelfs, Genève | frs. ss. | 20.— |
| C. F. Willard, San Diégo | » » | 21.50 |
| Ch. Magnette, Liège | » » | 147.70 |
| F. Spielmann, Lausanne | » » | 20.— |
| L. l'Amitié, Courtrai | » » | 16.— |
| G. L. Nationale de Tchécoslovaquie | » » | 83.50 |
| Divers | » » | 15.50 |
| Divers | » » | 7.— |
| <hr/> | | |
| Total | frs. ss. | 331.20 |

du 1^{er} octobre au 31 décembre 1937

| | | |
|------------------------------|----------|--------|
| L. Delphes, Alexandrie | » » | 17.— |
| L. Egalité, Fleurier | » » | 20.— |
| <hr/> | | |
| Total | frs. ss. | 368.20 |

Merci aux donateurs.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

Election de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A.M.I.

Gran Logia Nacional de Colombia à Barranquilla
1937-1938

| | |
|--------------------------|--|
| Grand Maître | T. Ill. F. D ^r Fructuoso Silva. |
| G. M. adj. | F. Eugenio Canavera. |
| 1 ^{er} G. Surv. | F. D ^r Roberto Ardila Ordóñez. |
| 2 ^e G. Surv. | F. D ^r Manuel Villalobos Rojas. |
| G. Secr. | F. José Z. Delgado. |
| G. Trés. | F. Nicolas Colmenares. |

G. L. de la Masoneria Argentina à Buenos-Ayres
1937-1938

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Grand Maître (1936-1939) T. Ill. F. | Ricardo Carrasco |
| Pro Grand Maître | F. Fabian Ousari. |
| 1 ^{er} G. Surv. | F. José Stagnaro. |
| 2 ^{me} G. Surv. | F. Augusto P. Berto |
| G. Secret.-général | F. Pedro Arome |

G. L. de Bulgarie à Sofia
1938

| | | |
|----------------------------|--------------|-----------------------|
| Grand Maître | T. Ill. F.F. | Peter Midileff |
| 1 ^{er} G. M. adj. | F. | Constantin Stanieneff |
| 2 ^{me} G. M. adj. | F. | Stéphane Todoroff |
| G. Secrétaire | F. | Steyan Koledaroff |
| G. Trésorier | F. | Bogomil Koitcheff |

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique ont pour but de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A.M.I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles qui n'engagent que celle de leurs auteurs.

La défense de la Civilisation

Nous nous proposons de publier successivement quelques-uns des rapports présentés sur ce sujet qui fut celui du Thème d'étude soumis au Convent de l'A.M.I., tenu à Prague en 1936. Ces rapports ont été résumés en un Rapport Général dû au T. Ill. F. Constant Pierre, de la G. L. Nationale de Tchecoslovaquie, délégué du Comité Exécutif de l'A.M.I. qu'il a présidé de 1934 à 1936.

Nous pensons que ces mémoires, qui n'ont rien perdu de leur actualité, pourront faire l'objet de lectures et de discussions intéressantes au sein des L.

La Rédaction.

Rapport

présenté au nom du G. O. de France
par le F. ARTHUR GROUSSIÉ¹

(suite et fin)

Si de tous temps les peuples se sont alliés pour attaquer ou se défendre l'idée de régler pacifiquement les différends qui pourraient naître entre les nations est toute moderne.

Une cour permanente d'arbitrage a été instituée à cet effet à La Haye avant la guerre; elle fut complétée par une cour permanente de justice internationale en 1922.

Une Société des Nations ayant pour objet de favoriser le respect du droit, par les Etats, fut créée par le Traité de Versailles.

Cet organisme a certes rendu d'éminents services, mais il n'a pas répondu à tous les espoirs mis en lui.

Dès le début, alors que ce fut leur Président qui prit l'initiative de cette Société Internationale, les Etats-Unis se refusèrent à y entrer.

Les nations qui y adhèrent se préoccupèrent beaucoup plus de leurs intérêts propres que de l'intérêt général; les grandes puissances notamment, s'efforcèrent d'accroître chacune leur influence particulière, certaines allant même jusqu'à faire admettre des pays n'ayant d'un Etat que le nom.

Nous ne reprocherons à personne d'avoir vu grand, mais vouloir unir d'un seul coup toutes les nations du monde était pratiquement irréalisable.

L'humanité ne pouvait évoluer si rapidement.

L'Assemblée de Genève est hétérogène; comment les peuples d'Extrême-Orient, par exemple, dont la civilisation est si différente de la civilisation occidentale, peuvent-ils intervenir utilement dans les différends européens ?

Une seule puissance du nouveau monde aurait pu, peut-être, arbitrer entre les intérêts contradictoires des grandes nations européennes, mais elle est restée à l'écart de la Société.

Or, c'est en Europe que peuvent naître les conflits les plus redoutables pour le maintien de la paix.

Cette partie du monde est loin d'avoir retrouvé son équilibre et au lieu de désarmer, toutes les nations augmentent leurs armements terrestres, navals et aériens.

L'empire Austro-Hongrois qui ne se maintenait que par la force devait disparaître, mais on n'a pas su ou pas pu constituer à sa place une union, un accord forgé dans la liberté.

¹ Voir Bulletin n° 62, pp. 418-439.

Si à la Petite Entente pouvaient se joindre non seulement les nations balkaniques, mais aussi les états danubiens, un sérieux gage de paix serait acquis.

Remarquons, d'autre part, qu'il est impossible aux grandes nations européennes, et par conséquent aux petites, de vivre économiquement isolées les unes des autres.

Les modernes moyens de transport ont réduit les distances entre les centres producteurs et rétréci la terre; la complexité des activités économiques a enchevêtré les multiples intérêts et tous les peuples ont besoin d'échanger des matières et des denrées qu'ils ne trouvent pas sur leur propre territoire, ainsi que les produits qu'ils ne peuvent fabriquer économiquement.

Il faut revenir rapidement aux échanges et les intensifier, en tenant compte loyalement des revendications légitimes; pour cela des traités, des accords commerciaux de puissance à puissance sont devenus insuffisants.

On devait amorcer, préparer les Etats-Unis d'Europe par un organisme à la fois souple et solide réglant les rapports économiques entre tous les états européens qui comprendraient la nécessité pressante d'y adhérer.

Serait-ce impossible? Difficile, sans doute, impossible, non.

La France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne ne se sont-elles pas constituées par l'union de provinces, de duchés, de royaumes longtemps rivaux, souvent en lutte?

Ces puissances et celles qui les entourent ne peuvent-elles à leur tour se fédérer?

Ne sera-t-il pas plus facile ensuite d'élargir ce cadre pour y comprendre toutes les nations du monde?

∴ ∴ ∴

VI

C'est dans l'ensemble des états civilisés que la société moderne se montre en proie à un désordre persistant, qui se manifeste en morale aussi bien qu'en politique ou qu'en économie.

La cause est-elle spirituelle ou matérielle, morale ou sociale? Chacun, suivant sa mentalité ou son milieu, la voit dans l'abaissement de la moralité ou dans les perturbations économiques, ou encore dans le désarroi politique.

Ce problème, si complexe, ne doit-il être considéré que sous un seul de ses aspects et doit-on persister à ne chercher un remède à la crise que dans des changements politiques avec les uns, une profonde réforme économique avec d'autres, ou suivant d'autres encore ne peut-on le trouver que dans une moralité plus haute?

∴ ∴ ∴

L'évolution de la conduite, de la moralité des hommes est plus difficile à connaître que le progrès de leur effort matériel, dont les traces se découvrent dans les couches géologiques.

Cependant, à défaut de la préhistoire, l'histoire témoigne de la barbarie de nos ancêtres.

Il est possible que leur rudesse primitive ait été accrue par leurs premiers rudiments organiques.

Sous sa forme collective, la dureté devient souvent la cruauté qui avilit tour à tour les divers modes d'institution.

Cruauté religieuse : humains sacrifiés à la divinité, persécutions religieuses.

Cruauté militaire : supplices infligés aux vaincus.

Cruauté judiciaire : question appliquée aux prévenus.

Les peuples se sont policés, les mœurs se sont, certes, sensiblement adoucies, les imperfections humaines se sont atténuées chez ceux que l'ordre social a pu adapter et dans la mesure où ils l'ont été mais que cet ordre vienne à être troublé, que survienne un conflit entre nations, que l'équilibre toujours instable des institutions soit trop brutalement rompu ou trop fortement ébranlé et bientôt la moralité s'altère, le vernis des mœurs sous lequel se dissimulent encore l'astuce, la perfidie, l'intolérance, se craquelle, le fanatisme, la violence remontent à la surface, et reparait la cruauté ancestrale, cette forme la plus odieuse de l'égoïsme individuel ou social.

C'est bien lentement et trop superficiellement que pénètre dans les cerveaux la notion d'équité, plus lentement encore celle de solidarité.

∴ ∴ ∴

Comme nous l'avons dit, la morale est d'origine et de nécessité sociale et si à raison de l'inculture de notre ancêtre elle dût lui être imposée sous forme de prescription totémique, puis de commandement religieux, l'être raisonnable doit comprendre que dans l'intérêt général, qui inclut le sien, une adhésion réfléchie doit être communément apportée aux règles que nécessite le développement de la vie sociale.

Chacun de nous a des devoirs en tant que cellule sociale et des droits à titre de personnalité.

Tout l'art de la morale doit consister à concilier nos droits respectifs et nos mutuels devoirs, à harmoniser les nécessités individuelles avec les obligations collectives.

Dès la plus haute antiquité, les philosophes, les fondateurs de sectes religieuses, les penseurs, s'inspirant des plus nobles aspirations de l'esprit humain, se sont efforcés de fixer les principes fondamentaux qui devraient servir de guide à l'humanité.

Mais dans la multitude des maximes, des préceptes qu'ils nous ont légués, combien se contredisent ou se heurtent aux défec-

tuosités de nos liens sociaux au moins autant qu'à nos propres imperfections ?

Et la pratique de certaines de ces règles, si elle devenait trop stricte ou généralisée, ne risquerait-elle pas parfois de menacer dans leur existence même les caractères primordiaux et indispensables de la nature, soit des hommes, soit des Sociétés ?

En fait, au cours des siècles et suivant les latitudes, la Morale a dû s'adapter tant aux transformations sociales des peuples qu'à leurs variations spirituelles.

∴ ∴ ∴

L'homme est corps et esprit ; son corps a des besoins, son esprit a des aspirations et nulle société humaine n'est durable si elle ne tient compte de ces aspirations et de ces besoins en ce qu'ils ont de légitime.

Il faut ennoblir l'homme, mais celui-ci tient à la terre, à la matière dont sa chair est pétrie et il serait déraisonnable de vouloir l'en séparer.

L'instinct de sa propre conservation est primordial et toute organisation sociale qui ne permettrait pas la satisfaction des besoins résultant de cet instinct serait en péril.

N'oublions pas que la société humaine n'a été créée et ne s'est développée que parce qu'elle semblait satisfaire à ces nécessités.

L'homme a senti le besoin de se nourrir avant d'éprouver celui de réfléchir et il semble qu'à l'origine il n'a été incliné à penser que pour assurer d'abord sa subsistance et sa défense, plus tard, ses autres besoins matériels, au fur et à mesure qu'il les a ressentis.

Chaque rapport nouveau entre les hommes nécessite une loi morale nouvelle, mais la racine qui lie l'homme à ses besoins, l'égoïsme qui forme la trame de son tempérament, n'en peut être arraché.

Si d'ailleurs tout désir de jouissance individuelle : morale ou matérielle, avait disparu, quel mobile nous inciterait à poursuivre de grands desseins ?

Le renoncement, la vie contemplative, si respectables qu'ils soient, font abstraction au sens dynamique de la vie ; il est aussi dangereux pour l'humanité de développer l'esprit ou le cœur en considérant le corps comme une guenille, que de ne penser qu'aux jouissances matérielles en négligeant les joies de l'esprit.

Condamnons et combattons la recrudescence de toutes les basses manifestations de l'égoïsme, mais n'abdiquons pas toute personnalité.

Reconnaissons-le, c'est l'égoïsme, dans son essence, qui a été, qui est le grand levier de l'activité humaine, de tout progrès, de la Civilisation.

Mais l'instinct, qui pousse l'homme à persister, se manifeste sous deux aspects : faire durer et satisfaire son être, assurer la

pérennité et la prospérité de sa race, de là deux tendances de sa sensibilité plus ou moins claires, plus ou moins impérieuses, plus ou moins mesurées et équilibrées : l'une est l'égoïsme personnel, l'autre tend à l'altruisme.

Tous les actes des hommes oscillent entre ces deux tendances.

Contrairement à ce que l'on admet généralement, l'altruisme n'est pas la négation de l'égoïsme, il en est l'épanouissement social.

De l'égoïsme à l'altruisme, comme du froid au chaud, il n'y a qu'une différence de degré et non de nature : l'opposition entre ces deux termes extrêmes ne se manifeste que dans leurs effets sur notre propre sensibilité morale ou physique.

L'altruisme est une forme épurée de l'égoïsme : c'est le moi qui se fond dans la famille, qui s'incorpore à la cité, qui se hausse jusqu'à puiser sa satisfaction dans le dévouement au bien général.

En morale, comme en toute connaissance, il n'y a rien qui soit absolu.

Les tendances contraires renferment souvent chacune une part de vérité, aussi sied-il de savoir garder le sens de la mesure.

∴ ∴ ∴

VII

Nous nous trouvons en présence :

- a) du progrès de la science et de la technique qui nous offre chaque jour des moyens multipliés d'accroître nos richesses ;
- b) d'une structure économique dont la fonction est d'organiser la production et la répartition de ces richesses ;
- c) des hommes qui, avec leurs connaissances, leur habileté professionnelle, leurs mentalités, tempéraments et mœurs, doivent effectuer cette production et participer à la répartition.

L'accumulation des moyens de production retentit sur la structure économique et inversement.

Egalement, les hommes influent sur cette même structure et sont influencés par elle.

D'un côté la multiplication des richesses est fonction de l'intelligence des hommes et de l'autre leur action sur l'économie dépend de leur mentalité et plus particulièrement de leur moralité.

Constatons que l'intelligence, la connaissance et par suite la science et la technique font des progrès continus, sources de l'abondance, de la prospérité, alors que la moralité, s'améliorant ou s'aggravant tour à tour, n'a crû que lentement dans la suite des siècles.

Si l'on s'efforce de pénétrer au fond du problème, ne semble-t-il pas que le mal dont souffre le monde correspond, à travers les difficultés économiques, au déséquilibre qui s'amplifie, entre l'ac-

croissement miraculeux des biens matériels obtenus grâce au génie et à l'industrie des hommes, et, d'autre part, la conduite, l'action de ces mêmes hommes, commandées par leur moralité, dont l'amélioration s'est trouvée ralentie par des régressions répétées ?

∴ ∴ ∴

Comment supprimer la crise ?

Revenir à la liberté absolue en matière de production et d'échanges ? Seuls des théoriciens y peuvent songer, car ce sont les intéressés qui, tour à tour, ont fait appel à la réglementation pour les protéger et, souvent, on ne s'y est résolu que pressé par la nécessité.

D'autre part, cette réglementation n'a pu que retarder la crise sans l'éviter.

Certains esprits pensent y mieux réussir par un procédé radical : mettre un frein aux progrès de la science et de la technique.

Etouffer avant sa réalisation toute invention nouvelle pouvant remplacer ou diminuer l'effort humain, tel devient l'idéal de civilisation qui nous est proposé.

Jusqu'à quelle aberration peut-on descendre ? Ligotter la science, interdire au génie de poursuivre son ascension. N'est-ce pas une impossibilité ?

On peut, temporairement, dresser une digue contre le progrès, mais toute l'histoire de la civilisation démontre surabondamment que toujours l'esprit humain finit par renverser les barrières morales ou matérielles qu'on lui oppose et poursuit sa marche vers l'avenir.

Comment peut-on penser que les dogmes économiques, d'ailleurs en contradiction avec l'économie politique classique qui a toujours opposé la liberté à la réglementation, parviendraient à enchaîner l'intelligence des hommes alors que la foi n'a pu l'arrêter dans la recherche de la vérité ?

Mais nous ne devons pas nous cacher le danger que, dans la situation présente de l'économie, pourrait causer tout procédé nouveau, qui décuplerait la production d'une marchandise.

Deux solutions seraient seules en présence : interdire ou utiliser cette découverte.

L'interdire, repousser un moyen d'alléger le labeur humain, n'est-ce pas renoncer à la civilisation ?

Celle-ci est-elle compatible avec une structure économique dont le développement comporte, maintenant, un nombre de plus en plus considérable de sans-travail, de désœuvrés misérables.

Ce ne sont pas des secours qu'il faut aux hommes valides ; ce n'est pas aux choses qu'ils ont droit, mais à l'action qui leur permettra de se les procurer.

Priver de travail de nombreux ouvriers qui se savent menacés d'attendre longtemps avant d'en retrouver, c'est non seulement

provoquer leur dénûment, mais aussi les démoraliser, attiser des rancunes et conduire à la haine.

Les temps sont révolus; la résignation chrétienne a longtemps imprégné le cerveau des fidèles; c'est un stade dépassé, car même ceux qui sont croyants ne se résigneront plus.

∴ ∴ ∴

Economiquement, la société actuelle devait se baser sur la liberté du travail, permettant à l'initiative individuelle, dans un intérêt égoïste, de donner toute sa mesure, et sur la libre concurrence qui, tout en stimulant cette initiative devait limiter le profit.

Animé par l'intérêt individuel, l'ordre économique devait, en se développant, permettre à tous, par le travail, d'assurer leur bien être et celui de leur famille.

Il n'est pas niable que jusqu'à l'aurore du XX^e siècle, cet objectif était en voie de réalisation, mais qui oserait affirmer que cette espérance peut, maintenant, devenir une réalité ?

Que sont devenues la liberté, la concurrence, l'initiative ?

La liberté du travail et du commerce est battue en brèche de toutes parts, comme nous l'avons montré; la concurrence frappe seuls les moyens et petits producteurs ou commerçants, auxquels toute initiative a été enlevée et tandis que l'égoïsme anime toujours l'ensemble de l'édifice économique, croissant à mesure qu'il monte, c'est au faite que, par le système des trusts, il a concentré l'initiative et attiré tout le profit.

Un petit nombre continue à s'enrichir, non pas par l'augmentation de la production, mais par sa restriction, pis encore: par des manœuvres concentrées sur le marché des valeurs et sur le cours des changes, accroissant le trouble qui étreint l'économie, pendant que la situation des classes moyennes périclité et que nombre d'ouvriers ne peuvent plus échanger le travail de leurs bras contre le pain quotidien.

Sans doute, des palliatifs peuvent encore faire durer cet état de choses, mais du jour où, après la guerre, on constata aux Etats-Unis, la nation la mieux équipée industriellement, que le nombre des chômeurs augmentait en même temps que la quantité des biens matériels, que par suite, le chômage devenait organique, les vieux principes de l'économie, déjà abandonnés, étaient définitivement condamnés.

C'est le progrès scientifique et ses adaptations techniques qui exigent une transformation de la structure sociale.

∴ ∴ ∴

La société n'est-elle pas responsable de la vie de l'ensemble des hommes qui la composent, autant que de la paix qui doit régner entre eux et leurs nations ?

Est-il admissible que ceux qui parviennent à la direction de l'économie ne puissent être guidés que par le désir du profit, ou que ceux qui sont appelés au gouvernement des états n'y recherchent que les honneurs?

Sont-ils dignes d'être les conducteurs économiques ou politiques des peuples ceux qui n'ont pas conscience des responsabilités morales et matérielles qu'ils encourent, qui ne comprennent pas qu'ils ont un devoir social et qu'au-dessus de leurs intérêts propres, ils doivent placer l'intérêt général?

L'âpreté des uns et l'ambition des autres est-elle légitimée parce qu'ils possèdent ou croient posséder des connaissances techniques ou scientifiques, l'intelligence des affaires, la perspicacité politique?

Qu'ils rabaisent leur superbe. Oublient-ils que ce qu'ils sont ils le doivent à l'effort persistant, à la collaboration de la longue suite des générations qui nous ont précédé depuis les temps les plus reculés; que ce sont ces lignées d'ancêtres qui ont élevé la société au degré de civilisation dont nous jouissons?

Sans le labeur et les leçons de nos devanciers, les plus industriels des hommes ne posséderaient ni machines, ni outils, les plus savants n'auraient aucune connaissance et tous, eux comme nous, seraient aujourd'hui misérables comme l'était l'homme primitif.

Ne comprenons-nous pas que ce que nous sommes, nous le devons à tous et que dans une société vraiment policée, le caractère dominant ne peut pas être l'égoïsme étroit, l'intérêt purement personnel.

∴ ∴ ∴

Qu'ils le veuillent ou non, les hommes ont leurs intérêts d'autant plus liés que la société économique est plus complexe et plus perfectionnée.

Les faillites et la déconfiture répétées des uns entraînent inévitablement les faillites et la déconfiture des autres.

La société comme la nature, tend à l'équilibre.

Les activités économiques pénètrent les nations et, malgré les barrières, enchaînent tellement leurs intérêts que les troubles économiques subis par l'une d'elles sont rapidement ressentis par toutes celles qui bénéficiaient d'une même civilisation.

Le trouble économique entraîne le trouble des esprits et le trouble moral augmente le trouble économique, de sorte que c'est tout à la fois l'économie et la morale qu'il nous faut corriger.

Le progrès ne peut consister en un accroissement de l'opulence des uns, compensé par un accroissement d'infortune pour les autres.

En raison même des conditions de son origine, la société a

le plus impérieux devoir de faciliter à tous ceux qui la composent les moyens de se procurer leur subsistance.

Dès que son régime ne lui permet plus de satisfaire à cette fonction primordiale, la société ne peut plus être que la proie de troubles de désordres allant croissant.

Pour revenir à l'ordre, orientons-nous vers une forme économique s'harmonisant avec l'effort civilisateur et qui dans le cœur des hommes ranime l'espérance.

∴ ∴ ∴

N'oublions pas, pour résoudre l'inquiétant problème qui se pose à nos esprits, que l'homme comme la matière, la société humaine comme l'univers, sont soumis à des lois qui peuvent paraître plus souples pour la substance vivante que pour la matière inerte, mais qui, ni pour l'une, ni pour l'autre, ne peuvent être transgressées.

On doit se garder autant de rêver avec celui qui fait jaillir de son cerveau une société idéalement parfaite que de s'abandonner au destin, comme le fataliste.

De même que le savant étudie les lois de la nature et que l'agronome et l'ingénieur s'en inspirent pour multiplier les biens matériels, de même les sociologues doivent rechercher les véritables règles de l'esprit humain et de l'organisme social afin qu'en nous y soumettant nous puissions atteindre la meilleure formation économique compatible avec le développement de la civilisation.

∴ ∴ ∴

Les modes de la civilisation : sciences, arts, technique, morale, institutions politiques et sociales se développent en suivant des courbes particulières qui s'entre-mêlent à travers les civilisations spéciales aux peuples ou aux groupes de nations qui se succèdent et enrichissent toujours de progrès nouveaux la Civilisation générale qui, malgré les arrêts et parfois les reculs, se poursuit.

Le progrès s'exprime par une succession de formes sociales dans lesquelles l'intelligence se manifeste par un apport de sciences et d'applications sous forme de couches successives qui semblent parfois s'affaisser sous la masse des couches nouvelles, tandis que la vie morale anime, d'une oscillation incessamment répétée, chacune de ces formations dès leur apparition.

De plus, il semble que toute amélioration doit être affirmée pour pouvoir être complétée par des perfectionnements nouveaux.

En matière politique ou sociale, la base d'un progrès ne peut devenir solide que par l'extension de ses avantages à un plus grand nombre de participants ; si au cours de l'évolution, le nombre des bénéficiaires se réduit, au lieu d'augmenter la réforme, le mode de civilisation, même la Civilisation générale devient instables.

∴ ∴ ∴

VIII

N'apparaît-il pas que l'intelligence des hommes est merveilleusement préparée à scruter la nature et à utiliser le savoir pour accroître les biens matériels et intellectuels, mais que leur moralité, restée foncièrement égoïste, ne les a pas disposés à en répartir équitablement la jouissance ?

Il nous paraît ressortir de ce que nous avons montré, que si la lutte pour la vie la concurrence pour ne pas dire la rivalité, a été l'aiguillon capable d'aider au développement économique, ce stade est maintenant dépassé; ce qui était l'élément de vie tend à provoquer la dégénérescence.

Aussi en même temps que l'esprit s'enrichit par une connaissance plus approfondie des sciences, faut-il que le caractère soit pénétré d'une compréhension plus grande des rapports nécessaires entre les êtres composant la société.

Plus d'un homme devra occuper une situation élevée dans quelque branche que ce soit de l'activité économique ou politique, plus, il devra, sans doute, posséder le savoir et le talent adéquats à cette fonction, mais plus il devra être imprégné des responsabilités qu'il encourt dans l'ordre moral et social autant que dans l'ordre matériel.

Celui qui, égoïstement, ramène tout à lui est d'autant plus dangereux pour l'ordre économique et politique, pour l'harmonie sociale, qu'il est intelligent, qu'il dispose de plus importants moyens d'action.

Les hommes doivent être préparés à leur incorporation dans la vie sociale par une éducation appropriée.

La société ne doit pas seulement dispenser l'instruction à la jeunesse, elle a l'impérieux devoir de veiller à l'éducation de leur sentiment moral.

La formation du caractère particulièrement orientée vers l'adaptation de l'égoïsme individuel au régime social, ne prépare pas les hommes à se plier aux évolutions qui peuvent s'imposer.

L'éducation morale, moins que l'instruction, doit être strictement utilitaire.

L'histoire de la science démontre que les découvertes qui ont le mieux servies l'humanité ne sont pas celles qui ont été recherchées pour des avantages pratiques, des profits immédiats, mais, au contraire, celles qui ont couronné les efforts des savants désintéressés.

De même que la science pure, strictement attachée à la recherche de la vérité, a été le plus parfait animateur de la Civilisation, de même, la moralité appliquée à la pratique du bien pour lui-même, serait son plus précieux auxiliaire pour approprier les rapports sociaux aux nécessités du progrès.

L'égoïsme humain doit s'élargir vers l'altruisme.

Il ne suffit pas que les hommes développent leur sentiment moral personnel; ils doivent s'efforcer de hausser la moralité commune et d'ennoblir le sentiment national.

Le fait de substituer aux égoïsmes individuels un égoïsme racial ou national, peut procurer un profit intérieur immédiat, mais devient une cause de danger extérieur, péril d'autant plus grave que sera plus grand le nombre des nations entrant dans cette voie.

La réduction des luttes entre membres d'une même collectivité ne doit pas avoir pour motif, ni pour conséquence, la préparation de conflits entre collectivité.

Le désir de domination n'est pas plus acceptable lorsqu'il tourmente une nation que lorsqu'il ronge un individu.

Les nations, comme les personnes, se garderont d'incliner leur fierté vers l'orgueil, ni de la ravalier vers l'arrogance.

Grands ou petits, les Etats doivent se considérer comme égaux, avoir le respect de leur dignité réciproque ainsi que des engagements qu'ils ont pris librement.

Leurs rapports doivent être réglés comme ceux des particuliers; pas plus que ceux-ci ils ne doivent recourir à la force et leurs différends, de quelque ordre que ce soit, doivent être soumis à l'arbitrage.

Les grandes nations surtout, doivent refréner leurs visées ambitieuses; toutes doivent tendre à l'équité et comprendre que la solidarité qui les lie économiquement doit se transformer en une union loyale, dans laquelle les peuples, inspirés chacun par leur génie, prépareront une humanité plus harmonieusement ordonnée.

∴ ∴ ∴

Est-ce par la liberté ou par l'autorité que renaîtra l'ordre économique, que la civilisation sera sauvée ?

Telle est la grave question qui partage les esprits.

Mais cette question est-elle bien posée ? De quelle liberté et de quelle autorité parle-t-on ?

S'agit-il de la liberté et de l'autorité en politique ou en économie ?

Rappelons-nous que la politique et l'économie s'interpénètrent.

Le plus souvent, lorsqu'on parle de liberté ou d'autorité, n'entend-on ces mots, qu'il s'agisse de politique ou d'économie, que dans le sens d'indépendance ou de dépendance vis-à-vis de l'état ?

Il s'ensuit que beaucoup de ceux qui réclament la liberté économique ne paraissent pas se rendre compte que cette indépendance de l'économie vis-à-vis de l'état, n'aboutirait, dans l'organisation présente, qu'à laisser se développer sans contrepoids l'autorité des trusts industriels ou financiers.

Nous avons vu d'autre part que ces puissances, souvent internationales et ne dépendant que d'elles-mêmes, pouvaient influencer

plus ou moins fortement sur l'action politique des différentes nations.

Le problème est plus complexe qu'on ne semble l'imaginer généralement et c'est seulement dans son principe que nous allons l'envisager.

Nous avons rencontré, tout au long de l'histoire, le conflit entre la liberté et l'autorité; la civilisation n'a progressé qu'en oscillant, tour à tour, de la liberté à l'autorité, puis de l'autorité à la liberté.

Quelle est la cause de ce balancement continu?

L'égoïsme.

C'est uniquement parce que, sous l'aiguillon de l'égoïsme, l'autorité se déforme toujours en despotisme, tandis qu'à l'opposé la liberté glisse vers la licence et la désorganisation.

Opprimés par le désordre d'en haut, les hommes aspirent à la liberté et la conquièrent; parvenus au désordre d'en bas, ils se retournent vers l'autorité et se confient à elle, ou se laissent dominer par elle; et c'est ainsi que, constamment à la recherche de l'ordre, la civilisation poursuit son oscillation lente ou rapide.

Parfois, cependant, l'oscillation paraît s'être arrêtée, mais c'est seulement en ce qui concerne un objet que le progrès des mœurs a supprimé et elle reprend à l'égard de manifestations nouvelles de l'activité.

On n'est pas remonté de la liberté de l'affranchi à l'autorité du maître, ni plus tard à celle du seigneur, parce que l'esclavage et le servage ont été abolis, mais de la liberté de l'artisan on est passé à l'autorité patronale et de la liberté du commerce on est parvenu jusqu'à l'autorité des trusts.

Sans doute la loi a été instituée pour protéger la liberté de tous; mais si elle punit les attentats contre les personnes, combien d'abus sont tolérés et, par suite, non réprimés, parce que nous n'avons pas suffisamment le sens de la liberté.

Certains de ces abus résultent du régime économique, ainsi que nous l'avons montré, mais il en existe d'autres, particulièrement ceux qui attentent à la dignité humaine.

Il y a parfois en nous un désir de domination ou un sentiment de bassesse que nous ne cherchons pas suffisamment à refréner et qui fausse en notre esprit l'idée que nous nous faisons de la liberté.

Combien de cas nous pourrions envisager.

Notre liberté comprend-elle le droit de dénigrer un rival ou simplement celui de nous montrer supérieur à lui ?

Nous dispense-t-elle le droit de calomnier, de salir un adversaire ou uniquement celui d'opposer nos idées à ses idées, nos conceptions à ses conceptions ?

Avons-nous le droit de vouloir imposer notre foi ou nos doc-

trines à ceux qui nous entourent, ou seulement celui de nous efforcer de les convaincre ?

Est-ce au nom de la Liberté que l'on peut vendre sa plume, écrire le contraire de sa pensée, tromper sciemment l'opinion publique ?

La liberté ne consiste pas à parler ou à agir selon ses passions ou son caprice.

Sommes-nous plus libres en obéissant à nos passions égoïstes plutôt qu'en les domptant ? L'ignorant et l'étourdi jouissent-ils de plus de liberté que l'esprit éclairé et réfléchi ?

Nos premiers ancêtres, vivant à l'état isolé, peuvent nous paraître avoir été libres ; en fait, en face de la nature, ils ne l'étaient qu'en apparence. Combien celle-ci devait les ramener à la dure réalité lorsque, prisonniers de leur inexpérience, ils se laissaient librement entraîner par leur tempérament ou leur fantaisie.

Ils n'ont jamais dû revendiquer cette liberté aveugle et trompeuse d'agir selon leur caprice ; ils se sont, au contraire, pliés aux lois de la nature pour en tirer les produits indispensables à leur existence et, en s'unissant, ils se sont soumis à une discipline commune et souvent excessive pour se défendre contre tous les maux qui pouvaient fondre sur eux ; c'est vers l'avenir qu'ils se tournaient pour accroître leur possibilité d'action, pour entrevoir la liberté.

L'histoire de la civilisation n'est autre que celle de la conquête de la vraie liberté.

Mais la liberté est de telle nature que l'égoïsme qui est en nous la déforme dès que nous pensons la saisir.

Nous ne voulons connaître que la liberté que nous croyons devoir nous appartenir, sans nous soucier de celle qu'au même titre peuvent revendiquer les autres, ne paraissant pas nous rendre compte que lorsque des libertés se heurtent et s'opposent, il n'y a plus de liberté.

Acquise en commun, la liberté est un bien social et ne peut être accaparée par les uns au détriment des autres.

Que nous le voulions ou non, nous sommes en société, nous vivons nécessairement dans la société ; nous sommes liés à elle comme à la nature.

Nous avons certes des droits, mais cette vie en commun nous oblige à des devoirs impérieux sans le respect desquels la société ne serait pas, et nos droits ne peuvent être opposés à nos devoirs.

La liberté d'exercer nos droits a une autre limite, celle où commence pour autrui la liberté de défendre les siens.

De là la nécessité d'une règle qui, suivant le cas, sera légale ou morale.

Tous les hommes doivent comprendre qu'il n'y a pas de liberté absolue.

L'absolu ne peut être atteint dans aucun domaine, mais notre liberté peut s'accroître et croît.

Remarquons que cette croissance n'est pas régulière; il a toujours fallu abandonner une partie de la liberté obtenue pour en acquérir une plus ample.

A chaque progrès, un mode de la liberté se trouvait atténué, mais ce progrès libérait les hommes des plus dures entraves que la gêne qu'ils consentaient.

Comparez l'aspect de la liberté que nos ancêtres ont abandonnée en constituant la société et le mode de celle dont nous jouissons, ou plus exactement dont nous devrions jouir dans la société présente.

Mais il doit être entendu que notre liberté ne peut être changée de mode ou de cadre que pour être accrue, non seulement pour quelques-uns, mais au bénéfice de tous.

Aussi, toute forme sociale qui, par son développement, continue à restreindre, sans compensation, la liberté des uns au profit de celle des autres, est périmée et doit disparaître.

Aucun organisme économique ou politique ne peut se passer ni de liberté, ni d'autorité, ni de réglementation.

Un règlement est nécessaire pour le piéton sur la chaussée, l'élève dans l'école, l'ouvrier à l'atelier, le député au parlement, le citoyen dans la cité; nulle société moderne ne pourrait fonctionner sans règles, mais celles-ci doivent avoir pour objet l'intérêt général et n'être ni oppressives, ni vexatoires.

Il faut aussi une autorité pour faire respecter ces règles, mais cette autorité ne doit pas être despotique; sa fermeté doit être tempérée par la bienveillance.

Chacun de nous doit se plier aux exigences de la vie sociale et l'autorité doit être librement consentie par nous, mais dans la stricte limite du bien commun.

Il nous faut chercher pour toutes les formes de l'activité sociale un équilibre nécessaire entre la réglementation, l'autorité et la liberté.

Cet équilibre, ne saurons-nous jamais le trouver ?

Comprendrons-nous que la réglementation et l'autorité ne pourront être atténuées que dans la mesure où notre propre moralité épurée saura mesurer notre action et déterminer elle-même les limites où notre liberté s'opposerait à celle des autres ?

∴ ∴ ∴

IX

L'activité de la nature s'est manifestée par trois stades successifs qui se sont superposés : le mouvement, la vie, la pensée.

L'esprit s'est dégagé de l'horizon borné de l'instinct animal;

en donnant naissance à la civilisation, il s'est épanoui sous trois aspects : l'intelligence, le sentiment, la volonté.

D'abord enténébré par l'incompréhension, l'esprit humain a oscillé de l'ignorance à la connaissance, de l'erreur à la vérité; mais en se libérant de l'obscurité il s'est enfermé dans le dogme; c'est en étudiant les lois de la nature et ses propres lois que l'esprit s'est dégagé de toute autorité dogmatique pour s'élever vers la liberté.

La liberté de penser est la liberté la plus féconde, elle doit être complète.

L'étendue ou la profondeur de notre pensée ne peut jamais limiter celle des autres; notre droit à une pensée personnelle ne peut gêner aucun autre droit.

La liberté de penser pour notre esprit, comme la liberté de respirer pour notre corps, doit être imprescriptible.

Mais dès que notre pensée moulée dans le langage s'exprime publiquement par la parole ou par la plume, notre droit n'est plus entier, notre liberté ne peut s'exercer sans quelque circonspection.

Si de l'expression de la pensée on passe à l'action, l'enchevêtrement des intérêts nécessite encore de plus grandes précautions pour que notre liberté d'agir n'empiète pas sur les droits légitimes d'autrui.

Aussi l'activité réfléchie, la volonté ne doit-elle décider, ne doit-elle agir qu'inspirée par un sentiment de haute moralité.

.. ..

Le sentiment se manifeste par trois aspirations qui modèlent l'esprit : la recherche du vrai, l'admiration du beau, la pratique du bien.

Notre aspiration vers le vrai, la plus féconde, est celle qui anime l'intelligence, qui a développé en elle la force de pénétration, la précision du jugement et l'ampleur des conceptions, qui en a fait la plus efficace activité civilisatrice.

Notre aspiration vers le beau, la plus pure, nous permet de jouir de la vue des splendeurs naturelles, des œuvres que le génie inspire à l'artiste; c'est elle qui nous émeut à la lecture d'un délicat poème, ou qui nous exalte lorsqu'une harmonieuse composition musicale se fait entendre.

La troisième aspiration vers le bien, la plus noble, nous incite au devoir; elle doit être à la fois équité et tolérance, loyauté et solidarité, prudence et modération.

C'est le sentiment moral qui, guidant notre volonté, devrait, plus que la loi, régler les rapports entre les hommes.

L'intelligence a donné sa mesure, c'est maintenant à la moralité à donner la sienne, si nous voulons traverser sans trop de souffrances l'évolution qui commence.

Grâce à l'intelligence, au génie, de l'homme, la matière que nous avons domptée, sous forme de machine, se façonne, se travaille de plus en plus elle-même, à notre profit; c'est toujours elle qui nous supplée pour faire jaillir du sol des produits plus beaux et plus abondants.

C'est elle qui nous délivre des plus rudes travaux, qui nous arrache à la sujétion qu'elle faisait peser sur nous.

L'ampleur de la production actuellement possible doit permettre à la fois de répartir à tous une équitable part de bien-être et d'abrèger la durée de notre collaboration réglementée à l'économie.

Sans se détacher de la terre, l'homme s'en libère; sans se séparer du corps, l'esprit doit se hausser plus encore.

Donnons tous à la collectivité le temps nécessaire à l'ample production de notre pain quotidien qui doit être partagé, et plus qu'à ces biens matériels limités, aspirons à tous les biens intellectuels qui, comme l'immensité, ne connaissent pas de bornes.

La dure conquête de la richesse matérielle nous a jusqu'ici divisé, il appartient à notre ascension vers les trésors de l'esprit de nous unir.

Sans dédaigner notre part des plaisirs matériels, dont nous ne devons user qu'avec modération, élançons-nous vers les joies de l'esprit, les seules qui ne laissent après elles aucune amertume, que les égoïstes ne peuvent pas nous arracher, qui s'amenisent lorsqu'on veut les goûter seul et qui se multiplient lorsqu'elles sont partagées.

La part de bonheur que l'homme peut espérer, il la trouvera dans le travail, travail de sa main vers l'utile et le beau et celui de sa pensée vers le juste et le vrai, il la gagnera dans l'amitié, l'amour de ses semblables, et surtout dans le bien qu'il aura accompli, dans le bonheur qu'il aura su répandre autour de lui.

∴ ∴ ∴

Voici les générations qui montent, cherchant à s'évader du désordre des idées et des choses.

Aveuglés par la tourmente, les peuples angoissés tâtonnent pour retrouver la voie cruciale de la Civilisation.

Qui la leur montrera ?

∴ ∴ ∴

Maçons,

Persuader aux hommes qu'ils ne peuvent que descendre, s'ils ne savent ou ne veulent s'efforcer d'harmoniser dans la sagesse l'idée et le goût qui l'a purifié, avec l'action et le devoir qui la rehausse; les inciter à élever leur moralité à la hauteur de leur

intelligence et à pénétrer leur cœur de sympathie, d'affection, de désintéressement, quelle plus éminente mission ?

Oseriez-vous douter de l'avenir ?

Notre Idéal ne serait-il qu'un rêve décevant ? Nos aspirations ne seraient-elles qu'une illusion ?

Mais alors pourquoi le Progrès s'est-il échappé de la nuit ancestrale ?

L'éveil de notre pensée animée par notre espérance peut-il devenir néfaste ?

Alors à quoi bon cette lueur que nous sentons briller dans notre cerveau ?

Ne serions-nous montés si haut que pour nous sentir précipiter dans le gouffre des misères passées, définitivement découragés ?

C'est impossible.

Toute l'histoire nous montre que l'Humanité a toujours surmonté ses défaillances ; de tous temps, il s'est trouvé de nobles esprits qui ont su souffrir, qui se sont sacrifiés pour elle ; leurs voix proclamant la vérité ou la justice n'a pu être étouffée même par le supplice et des persécutions noblement supportées, la Liberté et la Civilisation ont toujours surgi triomphantes.

Pour remplir la tâche difficile qui s'impose, il ne suffit pas de faire appel à la froide raison ; celle-ci doit être animée, vivifiée par une émotion faite de sincérité et d'abnégation qui pénètre les esprits, qui les arrache au bas égoïsme, qui les séduise en même temps qu'elle les convainc, qui les exalte en les élevant vers la lumière.

La volonté perspicace permet peut-être à un homme de parfaire son dessein, mais les peuples ne peuvent réaliser leurs espoirs que dans l'enthousiasme.

Maçons,

Puïserons-nous dans l'essence de nos symboles la pénétrante clarté qui doit nous inspirer, ferons-nous jaillir de la pierre de nos colonnes, la force morale, l'art et la sagesse qui nous permettront de guider l'Humanité vers le haut idéal que nous ont légué nos anciens : la Fraternité.

Heureux ou persécutés, libres ou proscrits, Maçons répandus sur la surface du globe, nous sommes-nous rendus dignes de cette mission salvatrice, saurons-nous l'accomplir ?

Histoire de la Lutte Antimaçonique en Suisse

Comme partout ailleurs, la F. M. suisse a toujours été en butte à l'hostilité irréductible de l'Eglise catholique romaine, le libéralisme tolérant de l'une étant l'opposé du dogmatisme intransigeant de l'autre.

Dans certains cantons où la population est mixte, catholique et protestante, mais où le catholicisme représente une minorité importante, l'antagonisme entre l'idéologie romaine et celle de la Maçonnerie a revêtu, à certaines époques, un caractère assez grave pour nécessiter l'intervention du gouvernement fédéral. Dans son opposition au libéralisme, l'Eglise déchaîne souvent les passions en transportant son action sur le plan politique au lieu de la laisser confinée au plan spirituel d'où elle n'aurait pas dû sortir, mais depuis plus d'un demi-siècle, les conflits qui ont surgi ne sont pas sortis de la légalité et du droit constitutionnel.

La Constitution fédérale adoptée par le peuple suisse en 1848, en garantissant le droit d'association et la liberté de conscience, a considérablement réduit le nombre des points de frictions ; d'autant plus que, sous son égide et sous réserve de n'être point en contradiction avec elle, chaque canton possède une constitution qui lui est propre, s'adaptant aux conditions particulières, aux mœurs et aux traditions locales, assurant ainsi aux divers peuples qui, par leur fédération constituent la Nation Suisse, le maximum possible de bien-être moral, de sécurité et de paix intérieure.

A ce pacte d'alliance, inspiré d'une large tolérance et d'un profond esprit démocratique, sont venus s'ajouter plus tard les droits d'initiative et de référendum populaires accordant aux citoyens la possibilité de faire prévaloir leurs aspirations par le plébiscite ainsi que les moyens d'exercer effectivement le pouvoir souverain.

On comprend aisément que, dans ces conditions, les luttes idéologiques, les antagonismes d'opinions, ne soient plus réglés que par l'arme pacifique qu'est le bulletin de vote.

La presse catholique n'a, évidemment, jamais désarmé. Elle a continué, avec une persistance digne d'une meilleure cause, à entretenir chez ses lecteurs l'hostilité séculaire dont elle est animée envers notre Ordre, leur servant les vieilles légendes tirées des ouvrages de Léo Taxil comme si elles étaient vérités d'Evangile mais, prêchant à des convaincus, sa prose pour veinueuse qu'elle soit, ne cause pas grand mal, n'ayant que peu de portée

en dehors de ses fidèles. Toutefois l'Eglise romaine n'est pas le seul adversaire de la F. .-M. .; les milieux ultra-conservateurs, le piétisme protestant et, plus tard, l'extrême-gauche n'ont point pour notre Ordre, une sympathie rassurante, ils sont au contraire assez disposés à le considérer comme suspect; les premiers l'accusant de fomenter la révolution sociale tandis que les autres lui reprochent de l'enrayer.

De temps à autre, sous la poussée des événements, cette antipathie a donné lieu à des campagnes de presse ou à de violents pamphlets mais ce n'étaient que manifestations passagères vis-à-vis desquelles la F. .-M. . suisse observait un silence méprisant.

Les choses allèrent ainsi jusqu'au moment où, à la tranquillité et au bien-être relatifs dans lesquels avait vécu le peuple suisse, se substituèrent l'inquiétude et les difficultés de toute sorte résultant de la guerre mondiale. Les différentes classes sociales s'étaient cotoyées jusqu'alors, sinon sans heurts, du moins sans cette haine qui les dresse aujourd'hui les unes contre les autres, haine que les trublions de gauche et de droite entretiennent et attisent en exploitant le mécontentement créé par la crise économique, le chômage, la hausse du coût de la vie, etc., etc.

Au nombre des ennemis du libéralisme, il fallut alors ajouter les thuriféraires des tendances totalitaires qui, s'inspirant de Moscou, de Rome ou de Berlin, s'en prirent à la Démocratie en s'acharnant d'abord sur les institutions qui en constituent la principale armature.

Les fautes commises par les partis politiques dans les temps prospères eurent pour conséquence de favoriser le développement de ces groupements extrémistes (communistes et nationalistes) qui tirèrent parti du désarroi des esprits, vitupérant le parlementarisme et la démocratie en les rendant responsables de tous les maux.

En 1918, par exemple, au lendemain de l'armistice, le parti socialiste, sous la poussée des éléments bolchevistes, décréta une grève générale dans tout le pays; cette grève en un tel moment pouvait avoir de graves conséquences, aussi le gouvernement fédéral, gardien de l'ordre, pour parer à toute éventualité, mobilisa-t-il quelques unités de l'armée. Malheureusement, à cette époque, la grippe espagnole faisait encore de nombreux ravages; ces rassemblements de soldats formèrent de nouveaux foyers de contagion et malgré toutes les mesures de prophylaxie on eut à déplorer un grand nombre de victimes. Cela souleva une réprobation générale à l'égard de cette mobilisation meurtrière et un grand nombre de citoyens, même parmi les plus progressistes, se jetèrent, par réaction, dans les bras des nationalistes.

Profitant de ces circonstances malheureuses, exploitant cette situation, des aigris, des ratés, des individus qui n'avaient jamais pris souci de se rendre utiles à la société, se hissèrent sur les

tréteaux, affichant un patriotisme qui n'était qu'une parodie de l'amour du pays si profondément enraciné au cœur des citoyens suisses et ne réussirent que trop à fausser les esprits. Il devint alors de bon ton de pratiquer un nationalisme exclusif condamnant toutes les institutions dont le but humanitaire tendait à la collaboration de tous les peuples, de toutes les nations, en vue de l'édification d'une humanité nouvelle où règnerait la paix et la concorde.

On accusa la Franc-Maçonnerie d'avoir voulu la guerre en préparant froidement le crime de Serajevo qui en a été le point de départ, on prétendit qu'elle avait empêché une conclusion plus rapide de la paix, bref, les accusations les plus extravagantes furent répandues sur son compte et trouvèrent créance auprès de gens qui, par les difficultés de l'heure, n'étaient que trop enclins à se venger de leurs malheurs sur le coupable qui leur serait désigné.

Dès ce moment, la lutte anti-maçonnique entra dans une phase nouvelle qui allait bientôt menacer la sécurité et l'existence même de la Franc-Maçonnerie suisse. On vit — ce à quoi on ne se fut jamais attendu — naître en Suisse romande des groupements fascistes camouflés sous les étiquettes nationales les plus diverses et les plus trompeuses de Front National, d'ordre Politique National, d'Union Nationale, d'Action Helvétique, etc., etc., à la tête desquels se trouvaient Arthur Fonjallaz et Georges Oltramare.

Le premier, qui s'intitulait pompeusement le chef du fascisme suisse est un assez triste personnage, criblé de dettes, ex-Colonel de l'Armée suisse dont la vie, tant militaire que civile, a passé par de nombreux avatars fort peu reluisants. Il a fréquenté dans sa jeunesse une Ecole Militaire italienne d'où il est sorti avec le grade de Sous-Lieutenant.

Il avait conservé de cette époque certaines relations qui ne sont sans doute pas étrangères à son engouement actuel pour le régime fasciste, au moyen duquel il espérait sans doute récupérer la fortune considérable qu'il a engloutie dans diverses entreprises qui furent autant de retentissants échecs. C'est lui qui, en 1934, lança l'initiative qui porte son nom — prédestiné à la défaite — et par laquelle la Franc-Maçonnerie devait être interdite sur tout le territoire de la Confédération.

Oltramare est un homme de lettres — non dénué de talent — dont les œuvres « faisandées » témoignent d'une amoralité totale. C'est surtout un pamphlétaire redoutable par son absence de scrupules et sa déloyauté. Il publie depuis de nombreuses années une feuille bi-mensuelle intitulée « Le Pilori » dirigée contre les Juifs, la Franc-Maçonnerie, le radicalisme et la démocratie; la violence et la grossièreté de sa prose y remplacent la solidité des arguments, ce qui ne l'a pas empêché de devenir chef d'un parti politique genevois dit : Union Nationale, qu'il a organisé, à l'instar

du fascisme italien, avec des gardes du corps, le salut à la romaine et autres copies des inventions mussoliniennes si opposées cependant à la simplicité helvétique.

L'avènement de Hitler et le triomphe du parti national-socialiste (nazisme) en Allemagne ne tarda pas, par une propagande habilement menée, à donner naissance en Suisse alémanique à un mouvement semblable à celui du fascisme de Suisse romande qui, sous les noms de Heimatwehr ou de Front National, selon les régions, ayant à sa tête un nommé Helmer, travailla de concert avec Fonjallaz à discréditer la Démocratie en publiant des journaux, des brochures et des tracts et en multipliant les conférences où étaient prônés les bienfaits des régimes totalitaires.

L'hydre fasciste avait donc trois têtes, Fonjallaz, Oltramare et Helmer, ce dernier remplacé plus tard par le Dr Henne. Mais la dictature est chose assez malaisée à réaliser dans un pays comme la Suisse qui est une Confédération d'Etats libres et non unifiés. Le pacte d'alliance qui les unit pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels et pour la sauvegarde de leur indépendance, leur laisse la plus complète autonomie sous cette seule réserve que la Constitution fédérale qu'ils se sont librement donnée soit respectée dans ses principes.

S'il a suffi à Moscou, à Rome, à Berlin et ailleurs de s'emparer du pouvoir par la manière forte ou autrement pour gouverner le pays tout entier, il faudrait, en Suisse, gagner la partie dans les 22 cantons qui sont autant de républiques autonomes ayant leur propre constitution, leurs pouvoirs législatif et exécutif, leurs tribunaux, etc., et qui, par conséquent, se passeraient sans peine d'un gouvernement qui ne serait pas légalement constitué.

En outre, à cet obstacle viendrait encore s'en ajouter un autre qui, pour être d'ordre sentimental, ne rendrait pas moins toute dictature impossible. Il est certain, en effet, que la Suisse alémanique n'admettrait pas plus un dictateur d'origine romande que la Suisse romande ne se soumettrait à un dictateur originaire de la Suisse alémanique. Cela nous amène même à nous demander si l'action conjuguée du fascisme et du nazisme n'a point eu pour objectif de diviser le pays pour en faire deux Etats soumis à l'influence de la politique italienne et allemande, de sorte que l'axe Berlin-Rome se trouverait tout naturellement être la route du Gothard.

Ces conditions particulières exigeaient une tactique appropriée consistant en une manœuvre à rebours. Au lieu de s'emparer du pouvoir, comme on l'aurait fait ailleurs, puis de supprimer ensuite toutes les institutions suspectes de devenir des foyers de résistance ou d'opposition, on jugea plus expédient de supprimer d'abord ces associations afin d'affaiblir et de désagréger la démocratie. C'est dans ce but que, sous forme d'une adjonction à l'article 56 de la Constitution fédérale, Fonjallaz lança son initia-

tive, demandant la suppression et l'interdiction de la Franc-Maçonnerie, des Odd Fellows, de l'Union et des sociétés similaires. La Franc-Maçonnerie, les Odd Fellows et l'Union furent choisies pour faire partie de la première charrette de condamnés, les sociétés similaires l'auraient suivie de près.

L'article 56 de la Constitution, visé par l'initiative, est conçu dans ces termes: « Les citoyens ont le droit de former des associations pourvu qu'il n'y ait dans le but de ces associations et les moyens qu'elles emploient, rien d'illicite ou de dangereux pour l'Etat. Les lois cantonales statuent les mesures nécessaires à la répression des abus ».

Ces dispositions à la fois précises et souples, permettent aux autorités fédérales de décider s'il y a lieu ou non d'intervenir ; elles auraient suffi pour interdire la Franc-Maçonnerie s'il avait été prouvé qu'elle était illicite ou dangereuse pour l'Etat mais cela ne répondait pas au but que l'on voulait atteindre, aussi Fonjallaz proposait-il d'ajouter à cet article les deux alinéas suivants : « Cependant, les Sociétés franc-maçonniques, les loges maçonniques et Odd Fellows, la Société philanthropique l'Union et les Associations affiliées ou similaires sont interdites en Suisse.

« Toute activité quelconque se rattachant directement ou indirectement à de semblables associations étrangères est également interdite sur le territoire suisse ».

Cette initiative pour être recevable devrait être appuyée par 50.000 signatures de citoyens suisses électeurs. Pour les obtenir, la campagne anti-maçonnique fut menée avec une violence redoublée qui n'a eu d'égale que celle qu'ont connue nos FF. français lors de l'affaire Stavisky. On utilisa les mêmes méthodes, on prêta à la Franc-Maçonnerie la paternité de tous les scandales, lui attribuant toutes les vedettes du crime, du vol et de l'escroquerie.

Tant et si bien qu'à la longue, ces calomnies sans cesse renouvelées, ces injures de plus en plus grossières empoisonnant l'opinion publique, finirent par rendre la Franc-Maçonnerie suspecte à ceux-là même qui jusqu'alors avaient eu de la sympathie pour elle.

Au fond, les Odd Fellows et la Société l'Union n'intéressaient

nir le gros contingent des signatures. Cependant ces derniers font la sourde oreille et montrent peu d'empressement; ils se méfient à juste titre de l'interprétation qui peut être donnée à ce terme de Sociétés similaires qui peut s'appliquer à certaines associations catholiques beaucoup plus secrètes que la Franc-Maçonnerie.

La récolte des signatures se fait avec une lenteur qui étonne et pourtant les agents de Fonjallaz, des individus tarés pour la plupart, vont les recueillir à domicile et reçoivent une prime pour chacune d'elles. Enfin, après de longs mois de circulation, l'initiative arrive à la Chancellerie fédérale munie de 56.900 signatures qu'une première vérification ramène à 56.700. Mais des FF. ayant été à même de prouver que quelques-unes d'entre elles étaient des faux, qu'on avait signé pour des citoyens absents, pour des amis ou des parents, la Grande Loge Suisse Alpina signala les cas qui lui étaient connus au Conseil Fédéral qui, considérant que le nombre en était important, décida de soumettre toutes les listes à une enquête de la part des autorités cantonales intéressées. Cette identification (qui ne fut peut-être pas faite partout avec un soin suffisant) ne donna pas les résultats que les FF. suisses escomptaient, mais le nombre des signatures valables fut cependant ramené à 56.238, c'était plus qu'il n'en fallait pour que l'initiative suive son cours normal, c'est-à-dire une première discussion au sein du Comité fédéral, puis sa transmission aux deux Chambres avec préavis et, enfin, la votation populaire.

Nous étions alors à la fin de 1934. On ne pensait pas que deux ans devaient encore s'écouler avant que soit connu le résultat des délibérations du Conseil fédéral, lequel ne semblait pas pressé d'aborder la question. Mais, si pendant ces deux années nos adversaires se sont demenés furieusement, la F. M. suisse, elle, a organisé soigneusement sa défense. Une Commission centrale ayant à sa tête le T. Ill. F. Fritz Uhlmann, G. M. ad., en prend la direction, ayant sous son contrôle des Commissions régionales plus spécialement chargées de leur secteur car les différences de mœurs et de caractère étant très marquées, il convenait d'employer pour chaque canton des moyens appropriés. Il y eut des Sous-Commissions de presse, de conférences, de contradiction, etc... La partie n'était pas facile à jouer car la défense avait à faire à des adversaires qui n'hésitaient pas dans le choix des moyens même les plus déloyaux. Au surplus, le public se passionnera toujours plus pour le roman policier ou les légendes mystérieuses que pour un exposé didactique.

La presse dite d'information qui, avant tout, ne veut pas heurter l'opinion générale, observe une prudente réserve. Elle ne veut ni emboîter le pas derrière le fascisme, ni se compromettre en soutenant la F. M. qui est plutôt impopulaire. Les journaux politiques radicaux et socialistes prennent position contre l'initia-

tive parce qu'elle menace les libertés démocratiques mais les autres, par contre, sont presque tous hostiles à la F. M. .

C'est le 4 septembre 1936 seulement que le Conseil Fédéral présentera son rapport à l'Assemblée Nationale. Après avoir pris connaissance de la documentation fournie par la Grande Loge Alpina qui a mis à sa disposition ses archives, sa Constitution, ses procès-verbaux de séances, la liste de ses membres, etc., etc. Il est déclaré tout net dans ce rapport que nos adversaires, invités à établir par des preuves le bien fondé de leurs accusations et de leurs griefs, n'en ont apporté aucune qui constituât des indices graves que les Sociétés visées par l'initiative poursuivent un but et emploient des moyens qui violent l'esprit et la lettre de l'article 56 de la Constitution. Il ajoute que, de l'abondante documentation que le Conseil a pu obtenir il appert que toutes ces associations n'ont rien de contraire à la Constitution dans les tâches qu'elles se proposent de remplir.

Enfin, le Conseil Fédéral, au sein duquel ne figure pas un F. M. . mais où l'on compte deux des représentants les plus qualifiés du catholicisme en Suisse, conclut à l'unanimité « de rejeter la demande d'initiative tendant à interdire les Sociétés de Francs-Maçons et les loges, les Odd Fellows, la Société philanthropique l'Union et les Associations affiliées ou similaires (addition à l'art. 56 de la Constitution fédérale) et de la soumettre à la votation du peuple et des cantons, en proposant le rejet « sans proposer de contre-projet ».

Ce rapport qui fait honneur à l'esprit civique et à l'objectivité des membres de l'autorité suprême de la Confédération est accueilli avec la joie qu'on peut imaginer par tous les vrais et sincères démocrates et, plus encore, par les FF. MM. et les membres des Sociétés visées, tandis que les Fonjallaz et consorts enragent à tel point qu'ils accusent le Conseil de s'être laissé circonvenir par les forces occultes de la F. M. . internationale et d'avoir trahi le pays.

Six mois plus tard un nouveau coup de massue est asséné sur le crâne de nos adversaires : c'est le vote du Conseil National (Chambre des députés) qui, par 106 voix contre 2, approuvant les conclusions du Conseil fédéral, propose le rejet de l'initiative; vote renforcé encore par celui du Conseil des Etats (deux députés par canton) qui donnera, quelques jours plus tard, une majorité considérable dans le même sens.

Ces trois décisions émanant des Conseils de la Nation vont exercer une influence considérable sur l'opinion publique et inspirent confiance dans l'épreuve finale, c'est-à-dire la consultation du peuple.

En outre, le peu d'enthousiasme que les citoyens catholiques avaient montré pour signer l'initiative prend une forme plus marquée vers l'opposition. Certaines personnalités passant à juste

titre pour refléter et représenter officieusement l'opinion des autorités ecclésiastiques adoptent une attitude qui montre qu'en haut-lieu on voudrait pouvoir recommander ouvertement le rejet de la loi proposée qui, si elle était adoptée, ferait renaître les guerres de religion et perdre les avantages conquis grâce au libéralisme de la Constitution de 1848.

Mais les excommunications prononcées par plusieurs papes contre la F.-M. rendent cette attitude impossible. Ce serait mettre les prêtres dans une situation trop délicate que de leur demander d'intervenir, même indirectement, en faveur du maintien d'une Société plusieurs fois condamnée par Rome et considérée comme l'ennemie de l'Eglise. Cependant, des évêques et des fidèles occupant de hautes situations dans le pays proclament leur fidélité aux principes démocratiques qui leur assurent la liberté en matière religieuse. Ils déclarent qu'il serait dangereux d'introduire dans la Constitution des dispositions qui, en portant atteinte au droit d'association, ouvriraient la porte à l'arbitraire. Ces déclarations, venant de si haut et publiées dans les principaux journaux, auront une si grande influence dans les milieux catholiques que le canton de Fribourg, le plus fanatique de tous, sera seul à donner une majorité favorable à l'initiative, majorité qui sera relativement très faible.

La lutte semble désormais devoir tourner à la confusion des contempteurs de la Démocratie, Mais voilà que surgissent des événements qui finiront de les discréditer et ouvriront définitivement les yeux de ceux qui ne se sont pas encore rendu compte du danger. En effet, divers procès ou actions judiciaires ouverts en Suisse allemande contre des personnages appartenant au Front National vont mettre dans les mains des juges ou de la police des documents qui prouvent de façon irréfutable la collusion entre les agents de la propagande du III^e Reich et quelques chefs frontistes stipendiés par l'Allemagne. La correspondance échangée entre ces derniers et le célèbre colonel Fleischhauer, d'Erfurt, lieutenant du ministre Goebels, qui joua le premier rôle dans le procès des Protocoles de Sion, ne laisse plus aucun doute sur l'aide financière apportée par l'Allemagne dans la campagne anti-maçonnique. Cette découverte, qui soulève une profonde indignation dans le pays, surgit à point, elle contribuera puissamment au rejet de l'initiative.

Le Conseil fédéral vient en effet de fixer au 28 novembre la date de la consultation populaire. A côté des Commissions constituées par la Grande Loge Alpina pour la défense de la F.-M., un Comité de citoyens non Maçons s'est créé qui fera campagne en faveur de la liberté d'association et des principes démocratiques. La lutte devient chaque jour plus ardente, elle atteindra au cours de la semaine qui précède le scrutin un degré de violence tel qu'en maints cantons on n'en aura jamais vu de pareille. On est main-

tenant convaincu que l'initiative sera repoussée encore que, dans leurs pronostics, les plus optimistes n'osent dépasser 50 à 60.000 voix de majorité, mais pour le vote d'une loi constitutionnelle, il doit encore être tenu compte de la majorité des cantons, c'est-à-dire qu'il faut non seulement réunir plus de la moitié du total des suffrages exprimés mais plus de la moitié des cantons doivent se prononcer dans le même sens que la majorité du corps électoral. Sur ce dernier point il était à craindre que les cantons catholiques ne donnent une majorité d'états acceptants. Il est vrai que, dans ces conditions, le résultat de la consultation populaire eut été nul et que la modification proposée à l'article 56 de la Constitution n'eut pas été introduite. C'eut été moralement une défaite pour la F.F.M., car cette disposition concernant les votations sur les lois constitutionnelles tend à empêcher que deux ou trois cantons à population nombreuse puissent, par la masse de leurs suffrages nominaux majoriser l'ensemble des Etats confédérés qui, ne comptant qu'un petit nombre d'habitants, seraient ainsi placés sous la dépendance des premiers.

On attendait donc impatiemment, le 28 novembre dernier, le résultat du scrutin. Dès 17 heures les locaux des loges étaient pleins de F.F.M. anxieux, attendant les nouvelles qui ne tardèrent pas à arriver, d'abord des petits cantons où le dépouillement est moins long. On constate avec joie que ceux-ci, qui sont également de religion catholique, donnent de fortes majorités contre le projet Fonjallaz. A 17 h. $\frac{1}{2}$ on sait que 13 cantons s'y sont opposés, la victoire est donc déjà acquise; reste encore à savoir quelle sera la majorité des suffrages. La joie deviendra indescriptible lorsque un peu plus tard, en récapitulant les résultats cantonaux, on constatera que l'initiative est repoussée par 514.485 suffrages contre 233.461 et par 21 cantons contre un seul, celui de Fribourg, qui comme il a déjà été dit précédemment, n'a donné en faveur de la loi qu'une majorité de 1.200 voix sur 17.000 votants.

Nous dressons d'autre part le tableau éloquent de ces résultats auxquels aucun de nos F.F. suisses ne se serait attendu.

Décrire la joie qui régna ce soir-là dans les cœurs des F.F. suisses est chose impossible. A Genève, où se trouvait l'auteur de ces lignes, les drapeaux sont hissés au-dessus de l'entrée du Temple maçonnique. Des centaines de F.F. sont réunis dans la grande salle des fêtes, les mains s'étreignent, des chants patriotiques s'élèvent et les yeux se mouillent lorsque le Vén., président de la Commission Centrale des loges genevoises, donne lecture de dépêches apportant déjà les félicitations des loges amies des régions françaises avoisinantes et de F.F.M. suisses habitant l'étranger. De vibrants discours sont prononcés au cours de la soirée qui ne prend fin que très tard et qui restera gravée dans le souvenir de ceux qui l'ont vécue.

TABLEAU RECAPITULATIF DES VOTES

| | | | Oui | Non |
|---------------------|-------|--------|----------------|----------------|
| Bâle : | | | | |
| Bâle Ville | 5.161 | 20.526 | | |
| Bâle Campagne | 2.515 | 10.888 | | |
| | | | 7.676 | 31.414 |
| Berne | | | 45.554 | 68.877 |
| Fribourg | | | 9.092 | 8.047 |
| Genève | | | 10.182 | 14.761 |
| Glaris | | | 2.101 | 4.213 |
| Grisons | | | 5.019 | 15.347 |
| Lucerne | | | 7.140 | 15.686 |
| Neuchâtel | | | 6.451 | 13.126 |
| Saint-Gall | | | 14.676 | 41.667 |
| Schwyz | | | 4.993 | 6.015 |
| Schaffhouse | | | 3.097 | 9.339 |
| Soleure | | | 8.131 | 22.443 |
| Tessin | | | 7.451 | 14.075 |
| Thurgovie | | | 5.915 | 22.182 |
| Unterwald : | | | | |
| Obwald | 1.184 | 1.259 | | |
| Nidwald | 942 | 1.252 | | |
| | | | 2.126 | 2.511 |
| Uri | | | 1.482 | 2.790 |
| Vaud | | | 30.744 | 55.181 |
| Valais | | | 6.170 | 9.418 |
| Zurich | | | 37.988 | 98.221 |
| Zoug | | | 1.303 | 2.605 |
| Appenzell : | | | | |
| Rhodes intér. | 690 | 1.283 | | |
| Rhodes extér. | 1.200 | 8.007 | | |
| | | | 1.890 | 9.290 |
| Argovie | | | 14.280 | 47.277 |
| Total | | | 233.461 | 514.485 |

Sans doute, les FF.'-MM.' suisses n'ignorent point que c'est la Démocratie qui a triomphé et non pas la Franc-Maçonnerie; cependant si le peuple suisse a manifesté d'une façon aussi catégorique son attachement et sa fidélité aux principes démocratiques de la liberté de conscience et du droit d'association, ils ont le droit de se réjouir à la pensée que ces principes là sont essentiellement nôtres. La Franc-Maçonnerie qui ne recherche ni la gloire, ni la récompense : qui se borne à travailler, dans la paix de ses temples, à la recherche des moyens de rendre la vie plus

douce, plus juste et plus bienfaisante, vient d'avoir la preuve éclatante que les causes auxquelles elle s'est vouée dans le passé sont devenues assez chères pour que tout un peuple se soit levé en masse pour les défendre.

Il reste désormais à tirer de cette aventure — qui a bien fini, — la leçon qu'elle comporte. Ce sera l'œuvre de demain, une œuvre d'ordre interne qui devra rendre la Franc-Maçonnerie plus forte, plus constructive.

Elle doit être le foyer d'une lumière irradiante et non pas le reflet de celle qui vacille hors de ses temples. Dans un monde qui semble aspirer à l'uniformisation par la négation de l'individualité se dissolvant dans la masse grégaire, son rôle sera de former de fortes personnalités en cultivant chez ses adeptes l'esprit critique, le libre examen qui les préserveront de l'engonement — excessif et souvent irraisonné — pour des doctrines politiques et des credos philosophiques ou religieux éphémères et en les ramenant à l'étude objective des problèmes angoissants de l'humanité.

La crise par laquelle vient de passer la Franc-Maçonnerie suisse aura des lendemains salutaires; puisse-t-elle être aussi un enseignement pour toutes les Puissances Maçonniques répandues dans l'Univers.

Le Grand Chancelier :
J. MOSSAZ.

La Franc-Maçonnerie Haïtienne en deuil

Dans une Tenue extraordinaire qui a eu lieu le 21 novembre, le G. O de Haïti a décidé de communiquer à toutes les Puissances Maçonniques du monde la résolution suivante:

Le Grand Orient de Haïti sachant:

1° Que notre Institution philanthropique et progressive, fondée sur l'acceptation de ce Principe immuable que tous les Hommes sont Frères, a pour objet, la Solidarité, la recherche de la Vérité, l'étude et la pratique de la Morale;

2° Que le malheur qui frappe un Orient ou un Membre quelconque de la Fraternité Universelle affecte également tous les autres;

se fait le devoir de vous informer du grand deuil de la Franc-Maçonnerie Haïtienne.

En effet, plus de Dix Mille Haïtiens, dont beaucoup de Francs-Maçons, qui vivaient honorablement et paisiblement sur le ter-

ritoire de la République Dominicaine, ont été impitoyablement massacrés, dans les premiers jours du mois d'octobre de cette année, sans distinction d'âge ni de sexe, par des soldats dominicains entraînés à cette fin. Des hommes furent éviscérés à coup de baïonnette, des femmes tuées à coup de poignard ou de machette, des vieillards et des enfants étranglés ou noyés.

Ce crime abominable, sauvage et sans précédent de lèse-Humanité, fut ourdi, organisé, commandé et perpétré en pleine paix et en plein XX^e siècle, par l'Etat voisin avec lequel cependant, Haïti a toujours entretenu, et entretient les relations les plus cordiales.

Que pouvait-on reprocher aux victimes de cette inqualifiable tuerie en masse, pour justifier ce crime horrible? Qu'est-ce qui a provoqué cette fureur homicide des Dominicains, pour qu'ils se fussent livrés à de telles atrocités sur des individus inoffensifs, des artisans, des marchands, des propriétaires ruraux laborieux, honnêtes et paisibles? Rien, mais absolument rien. Aussi bien, tout dans cette triste et horrible tragédie apparaît-il inconcevable incroyable.

Outre le Gouvernement et le Peuple Haïtiens, le Grand Orient et toutes les Loges de l'Obéissance d'Haïti sont dans la plus profonde consternation. Aussi, nous sentirions-nous réconfortés, Très Illustres et Très Chers Frères, si, partageant notre indignation et notre deuil, vous vouliez bien, au nom de la Civilisation et de l'Humanité, au nom de la Fraternité et de la Solidarité, protester avec nous contre ce crime odieux.

Dans cette attente, le Grand Orient d'Haïti vous renouvelle ses sentiments fraternels en Jéovah, et vous assure de la considération distinguée et de la reconnaissance de la Maçonnerie Haïtienne.

Petites Nouvelles

Allemagne. — Non content de s'être approprié les biens, meubles et immeubles de la F. M., le gouvernement Nazi se signale à notre attention comme un cynique voleur.

Ayant constaté dans les registres des loges que certains ff. se trouvaient être en retard dans le paiement de leurs cotisations, le préfet de police vient d'adresser à ceux-ci une circulaire les « invitant » à verser entre ses mains les sommes restant à devoir au moment où leur loge a été dissoute.

Angleterre. — Le F. P. Colville Smith, ancien G. Secr. de la G. L. d'Angleterre, est décédé le 5 novembre 1937, après avoir rempli sa charge pendant 20 ans (1917-1937) avec une distinction universellement reconnue et s'être donné corps et âme à sa G. L. et à la Franc-Maçonnerie.

— Le nombre des Loges placées sous la juridiction de la G. L. d'Angleterre a passé de 3226 en 1927 à 4943 en 1937 accusant une augmentation de 1717 ateliers en dix ans. Chiffre qui n'a jamais été enregistré jusqu'ici qu'en des périodes de 20 et même de 30 ans.

Autriche. — La G. L. de Vienne a eu la douleur de perdre son G. M. d'Honneur le T. C. F. Dr. Adolf Kapralik passé à l'Or. Eternel le 25 novembre 1937. Une Tenue funèbre a eu lieu le 8 décembre en l'honneur de ce F. M. distingué qui a rendu de très grands services à la F. M. autrichienne dès les premiers temps de sa fondation et exercé une influence prépondérante dans la rédaction de la Constitution et des magnifiques rituels de la G. Loge.

— Le T. C. F. Dr. Gustav Slekow, membre de la G. L. Symbolique d'Allemagne (en Exil) infatigable champion de l'Idéal maçonnique qui ne cessa de combattre pour la liberté et le droit, est décédé à Vienne le 12 novembre 1937 où il vivait en exil. Le F. Slekow avait envoyé un rapport remarquable sur le Thème d'étude soumis au Convent de l'A. M. I. à Prague en 1936, la Défense de la Civilisation.

Brésil. — La F. M. a été frappée d'interdiction dans tout le territoire national, par un décret du nouveau gouvernement brésilien, en date du 22 octobre.

Les tendances totalitaires représentées par l'Intégralisme (cousin germain du nazisme hitlérien) sont apparues au Brésil il y a trois ans. L'Intégralisme s'étant déclaré d'emblée hostile à la Franc-Maçonnerie a rencontré un allié dans le cléricanisme pour accuser notre Ordre de donner asile dans ses Loges au Communisme.

L'activité de la Maç. brésilienne étant exclusivement fraternelle, tolérante et conforme aux lois du pays, cette accusation n'est qu'une pure calomnie, mais elle a trouvé crédit auprès du gouvernement Vargas issu de l'Intégralisme.

Il existait au Brésil plusieurs juridictions maç. soit: 1) le Grand Orient (membre de l'A. M. I.) qui avait sous ses auspices des loges répandues dans toute la République; 2) des Grandes Loges exerçant leur contrôle sur leurs ateliers établis dans l'Etat où elles avaient leur siège; 3) La G. L. de District de l'Amérique du Sud (juridiction Nord) dépendant de la G. L. d'Angleterre régissant les loges anglaises selon traité conclu en 1935 avec le G. O. du Brésil (voir Bulletin de l'A.M.I., N° 54).

Toutes ces organisations sont atteintes par le décret dont nous avons parlé plus haut.

Une demande d'enquête ayant été adressée à la Commission Exécutive de l'état de guerre par la G. L. de l'Etat de Parahyba qui mettait ses archives à la disposition du gouvernement est restée sans réponse, ce dernier s'étant borné à exiger que tout travail maçonnique soit suspendu et que les portes des locaux restent fermées.

Nos FF. brésiliens espèrent que la mesure qui vient d'être prise contre eux ne sera pas de longue durée. Souhaitons-le avec eux en espérant à notre tour que, sortie de cette mauvaise passe, la F. M. brésilienne trouve la voie de l'entente et de l'Union fraternelle entre les divers éléments qui la composent.

Colombie. — Une assemblée solennelle tenue le 17 août dernier a mis fin à la scission qui s'était produite au sein de la G. L. de Colombie à Bogota. L'union de toutes les loges a été réalisée par la reconstitution d'une nouvelle G. L. de Colombie avec siège à Bogota. Un traité d'amitié fixant les limites de juridiction territoriale a été conclu entre les cinq GG. LL. colombiennes de Carthagena, de Barranquilla, d'Antioquia (à Médellin) de Cali et de Bogota.

Le Gouvernement de la République a reconnu la personnalité juridique de la G. L. de Bogota ainsi reconstituée et unifiée.

Etats-Unis. — Le Sup. Cons. du Rite Ecossais ancien accepté pour la juridiction Sud des Etats-Unis, dans sa session du 22 octobre 1937, a voté une résolution condamnant les emprisonnements, les assassinats et les meurtres dont nos ff. sont victimes dans certaines contrées de l'Europe continentale pour la seule raison qu'ils sont membres de notre Ordre et au mépris des principes humanitaires.

— La G. L. de New-York vient de fêter le 2^e centenaire de sa fondation. C'est, en effet en 1737 que les loges appartenant à la G. L. d'Angleterre et travaillant dans l'Etat de New-York reçurent de leur G. L. mère une patente de fondation en G. L. Provinciale qui devint par la suite autonome sous le titre de G. L. de New-York. Elle compte aujourd'hui plus de huit mille ateliers avec près de 280.000 membres.

France. — Le 1^{er} janvier 1938, le T. C. F. André Lebey s'est éteint à l'âge de 61 ans. Initié à la F. M. en 1908, il avait occupé à plusieurs reprises des fonctions importantes au Conseil de l'Ordre et au G. Coll. des Rites du G. Orient de France.

Ecrivain et poète délicat, nature d'artiste raffiné, possédant une culture étendue et une profonde érudition, il avait de plus un cœur généreux qui lui avait fait embrasser la cause des humbles et des déshérités dont il s'était fait le champion durant une carrière politique que les déboires ont enrayé trop tôt.

André Lebey laisse un grand nombre d'ouvrages dont une bonne partie se rapportent à la F. M. et à la science initiatique. Sa mort est une grande perte que ressentiront douloureusement ceux qui, sous les formes apparentes de notre symbolisme, recherchent le sens éternel de l'Art Royal.

— L'un des plus illustres parmi les ff. mm. anglo-saxons, Benjamin Franklin, a été intimement associé à la vie des loges françaises dans les quinze dernières années de son existence. En 1777, Benjamin Franklin après avoir été plusieurs fois G. M. provincial des loges américaines travaillant sous la juridiction de la G. L. d'Angleterre s'affilia à la loge « Les Neuf Sœurs » à l'Or. de Paris. L'année suivante, il y assista, à quelques mois de distance, à l'initiation puis à la loge de deuil de Voltaire. En 1782, il fut appelé aux fonctions de Maître en Chaire de cet atelier. En 1785, la loge « St Jean de Jérusalem » le nomma Vén. M. d'honneur tandis que celle des « Amis Fidèles » de Rouen le nomme, elle aussi, membre d'honneur.

Mexique. — Le 5^e Congrès Maç. de la Confédération des GG. LL. mexicaines se tiendra les 19-27 février 1938 à Vera Cruz sous les auspices de la G. L. Unida Mexicana. Il y sera traité, entre autres sujets, des causes qui divisent les organisations maç. du pays et des moyens pratiques de réaliser l'unification effective de la Famille Maç. Mexicaine.

Palestine. — Malgré les événements qui depuis deux ans bouleversent le pays, la G. L. Nationale de Palestine a fêté le 5^e anniversaire de sa fondation en une cérémonie qui a témoigné de sa vitalité et montre que cette jeune G. L. a surmonté les difficultés qu'elle a rencontrées au début de son existence.

Elle compte aujourd'hui sept loges en activité dont deux travaillent en français, deux en anglais, deux en hébreu et une en arabe. Les visiteurs y sont fraternellement accueillis. La G. L. de Palestine entretient d'excellentes relations avec la G. L. Symbolique d'Allemagne en Exil dont le siège est à Jérusalem. Elle a, en outre, obtenu la reconnaissance officielle de plusieurs GG. LL. européennes.

Suède. — Dans le but d'éviter toute fausse interprétation de leurs titres et dénomination administratives de la part des profanes mal intentionnés, les GG. LL. de Suède et de Norvège ont renoncé à leur appellation respective de IX^e et X^e province maçonnique ainsi que celle de Vicaire du Très Sage Salomon donnée à leur chef suprême. Ces titres, qui étaient un héritage du Rite de la Stricte Observance, seront remplacés par ceux d'Ordre Maçonnique de Suède (ou de Norvège) et de G. M. National.

Suisse. — La G. L. Suisse Alpina a décidé de transformer son organe officiel « Alpina » qui de bimensuel devient men-

suel et paraîtra sous forme de revue dans le format de notre Bulletin.

La Revue Alpina qui compte 63 ans d'existence étant devenu un journal public durant la période de lutte contre la loi d'interdiction dont la Maç. Suisse a été menacée, la G. L. Suisse Alpina a décidé d'élargir le cadre des matières traitées en orientant ses lecteurs profanes sur l'origine, l'histoire, la raison d'être et les buts de la F. M. et en développant les rapports et relations de celle-ci avec les mouvements moraux, artistiques, philosophiques, religieux, etc.

Le premier numéro de cette revue transformée vient de paraître, nous lui souhaitons frat. le meilleur succès en félicitant son rédacteur en chef, notre T. C. F. Dr G. Imhof, de Bâle et notre ami Jean Roulet de Neuchâtel, à qui est confiée la rédaction française.

(Réd.)

Offres, Demandes et Recherches

On demande :

Bulletin du Bureau International de Relations maç. N° I.
Ragon-Orthodoxie Maçonnique.

Adresser les offres à la G. Chancellerie.

Les Livres

Dr. Ph. Pappageorges. — Le concours précieux de la F. M. aux luttes glorieuses pour l'indépendance de la Grèce. Athènes, Mai 1937, brochure de 15 pages.

Par cette brochure qui reproduit le texte d'une conférence faite à la R. L. Archimède par notre Très Illustre F. Philotas Pappageorges, G. M. du G. O. de Grèce et membre du Comité Consultatif de l'A. M. I., l'auteur apporte une contribution à la fois à l'histoire contemporaine de son pays et à l'histoire de la F. M. grecque, en montrant les attaches existant entre cette dernière et la Philiki Hétairia et le rôle qu'ensemble elles ont joué pour libérer la Grèce du joug turc.

J. M.

Louis Doignon. — La Franc-Maçonnerie et l'Enfance. Brochure de 22 pages.

C'est le titre et le texte d'un discours prononcé par l'auteur, G. M. de la G. L. de France actuellement Président du Comité Exécutif de l'A. M. L., le 14 septembre 1937 sous les auspices de l'Orphelinat Maç. de Paris au Pavillon de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de l'Exposition Universelle. Ce discours a été radiodiffusé par le poste de Radio P. T. T.

Le F. M. Doignon expose dans ces quelques pages les principes dont s'inspire la F. M. pour l'éducation des enfants qu'elle prend sous sa protection, principes basés sur le respect de la personnalité. L'idéal d'une éducation bien comprise n'est pas d'endocotriner la jeunesse, mais de développer en elle la faculté de jugement et de la préparer à la vie de telle façon qu'elle puisse, au moment voulu, s'orienter elle-même, selon ses aspirations et les impératifs de la conscience individuelle. Former des êtres supérieurement humains capables de servir l'Humanité et de contribuer efficacement à son bonheur. Tel est le sens dans lequel la F. M. conçoit son devoir vis-à-vis des enfants que les vicissitudes de la vie a confié à ses soins.

J. Mz. .

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| A nos abonnés et lecteurs | 419 |
| Compte rendu de la Session du Comité Exécutif (Paris 27 septembre 1937) | 421 |
| In Memoriam : K. WEIGNER, C. PIERRE | 429 |
| Thème d'étude du Convent 1938 | 430 |
| Avis officiels | 430 |
| Liste des dons reçus par la G. V. Chancellerie | 432 |
| Elections de dignitaires | 432 |
| Revue Maçonnique : | |
| La Défense de la Civilisation (suite et fin) | 433 |
| Histoire de la lutte antimaçonnique en Suisse | 451 |
| La F. V. M. V. Haïtienne en deuil | 461 |
| Petites Nouvelles: | |
| Allemagne, Angleterre, Autriche, Brésil, Colombie, Etats-Unis, France, Mexique, Palestine, Suède, Suisse.. | 462 |
| Offres, demandes et recherches | 466 |
| Les livres | 466 |

BULLETIN DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

Table des matières du V^me volume

Annexe XIV à XVI - Nos 52 à 63

PARTIE OFFICIELLE

| | Pages |
|---|--|
| Convents de l'A. M. I. | 189, 190, 223, 291 |
| Rapports annuels : | |
| Administratifs | 29, 147, 327 |
| Financiers | 43, 159, 340 |
| Comité Exécutif (Comptes rendus de sessions) | 1, 46, 77, 123, 163, 191, 242, 277, 343, 377, 413, 421 90, 240, 241, 242 |
| Appels, vœux et résolutions .. | 91, 123, 224, 386, 415, 430 |
| Thèmes d'étude des Convents | 88, 170 |
| Cérémonies et réceptions | 121, 275, 419 |
| Aux abonnés et lecteurs | 306, 350, 413, 429 |
| In Memoriam | 192 |
| Aux GG. LL. des Etats- Unis | 8, 59, 92, 124, 171, 193, 248, 307 352, 387, 415, 430 |
| Avis de la Chancellerie | 9, 61, 94, 126, 172, 194, 249 308, 353, 389, 417, 432 |
| Liste des dons | 10, 61, 94, 126, 173, 195, 250 309, 354, 389, 417, 432 |
| Elections de dignitaires | |

PARTIE NON OFFICIELLE

Revue maçonnique

| | Pages |
|---|---------|
| C. G. AGROFILO. — Un horrible massacre de FF.'. MM.'... | 440 |
| J. B. — A propos d'une conférence faite par un Révérend Père | 19 |
| H. J. BOLLE. — Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie | 11 |
| — Le Franc-Maçon devant le problème religieux | 210 |
| D. — Critères de reconnaissances interobédientielles des GG.'. LL.'. des Etats-Unis | 366 |
| DELALOY. — La Franc-Maçonnerie danoise | 441 |
| Louis DOIGNON. — Discours de clôture du Convent de l'A.M.I. | 310 |
| Hermano FIEL. — La guerre civile en Espagne | 265 |
| Joseph FORT NEWTON. — Une voix américaine | 313 |
| Ed. GLOTON. — Maçonnerie anglo-saxonne et Maçonnerie latine | 356 |
| Arthur GROUSSIER. — Le G.'. O.'. de France et l'Académie Française | 16 |
| — Le G.'. O.'. de France et l'Unité territoriale | 178 |
| — La Défense de la Civilisation | 418 433 |
| G. GUTZEIT. — Toast aux FF.'. visiteurs | 129 |
| H. — Dans l'ancien temps | 133 |
| N. W. S. HAYDON — Que sont les Landmarks | 100 |
| Edward HEADLAM. — La Franc-Maçonnerie aux Indes | 136 |
| G. KNODEL. — Symbolisme et Harmonie | 389 |
| Charles MAGNETTE. — Liberté, Bolchevisme et Maçonnerie .. | 197 |
| J. MOSSAZ. — Un dangereux impérialisme maçonnique.... | 96 |
| — Armand Bédarride | 132 |
| — Vers l'Universalité maçonnique | 204 |
| — Le convent de Prague (notes et impressions) | 251 |
| — La situation de la Franc-Maçonnerie Suisse.. | 256 |
| — L'initiative anti-maçonnique en Suisse | 402 |
| — Histoire de la lutte anti-maçonnique en Suisse | 451 |
| J. Mz. — L'insigne du G.'. Chancelier de l'A.M.I | 21 |
| — Les Protocoles des Sages de Sion | 66 |

| | Pages |
|---|-------|
| — La situation actuelle de la Franc-Maçonnerie portugaise | 127 |
| — Les Rois Franc-Maçons | 174 |
| — Rudyard Kipling | 181 |
| — Nos outils | 182 |
| — A propos de la Session du C. E. à Bâle | 392 |
| RÉDACTION. — La légende des Trois Anneaux | 63 |
| — Conférence internationale des Sup. Con. | 130 |
| — Paroles d'un prêtre espagnol | 360 |
| — Adresse au F. Franklin Roosevelt | 363 |
| — Appel en faveur des FF. MM. espagnols .. | 365 |
| TUBAL. — Franc-Maçonnerie roumaine | 402 |
| C. F. WILLARD. — Une belle manifestation de Fraternité Maçonnique | 62 |
| X. — Les Présidents des Etats-Unis et la Franc-Maçonnerie .. | 175 |
| — Les FF. MM. et l'Indépendance des Etats-Unis .. | 319 |

PETITES NOUVELLES

| | |
|---------------------------|--|
| Allemagne | 22, 69, 112, 139, 405, 444, 462 |
| Angleterre | 69, 184, 216, 369, 463 |
| Autriche | 22, 69, 463 |
| Belgique | 216, 405, 444 |
| Bolivie | 112 |
| Bésil | 463 |
| Chili | 405 |
| Chine | 112, 269, 320 |
| Colombie | 369, 463 |
| Ecosse | 184, 269, 320 |
| Etats-Unis | 23, 70, 112, 216, 269, 320, 369, 405, 444, 464 |
| Egypte | 184 |
| Espagne | 70, 112, 216, 269 |
| Finlande | 139 |
| France | 113, 139, 184, 217, 370, 406, 445, 464 |
| Grèce | 24, 114, 140, 185, 218 |
| Iles Philippines | 24, 140, 270, 321 |
| Indes Néerlandaises | 370 |
| Irlande | 114 |
| Italie | 218, 322 |
| Japon | 218, 270 |
| Maroc | 406 |
| Mexique | 71, 115, 218, 270, 465 |
| Norvège | 322 |
| Palestine | 72, 218, 270, 465 |

| | Pages |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Panama | 72 |
| Pays-Bas | 72, 141, 270, 322, 406, 445 |
| Pologne | 141 |
| Portugal | 24, 115, 406 |
| Rép. Argentine | 73, 141 |
| Roumanie | 25, 322, 370 |
| Suède | 73, 465 |
| Suisse | 25, 115, 141, 186, 218, 371, 407, 465 |
| Syrie | 115 |
| Tasmanie | 26 |
| Tchécoslovaquie | 73, 141, 186, 322, 371 |
| Turquie | 74, 116 |
| Yougoslavie | 186, 270 |
| L. U. F. | 74, 116, 187, 220, 371, 408 |
| Jubilés | 74 |
| Divers | 220, 270, 467 |

OFFRES, DEMANDES ET RECHERCHES

272, 325, 371, 408, 445, 466

LES LIVRES

26, 75, 117, 143, 272, 323, 372, 409, 446, 466

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

| | |
|--|------------------|
| 1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix | 3.— Frs. suisses |
| 2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève. | 3.— » » |
| 3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève | 3.— » » |
| 4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris | 2,50 » » |
| 5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles | 2,50 » » |
| 6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul..... | 1,50 » » |
| 7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands) | 2,50 » » |
| 8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) | 3.— » » |

* * *

| | |
|---|----------|
| * ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume | 2.— » » |
| H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age | 0,75 » » |
| * ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française | 7.— » » |
| * ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté | 8.— » » |
| JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien | 6.— » » |
| L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725. | 0,75 » » |
| ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique | 1,50 » » |
| FRANÇOIS RUCHON : Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900. | 7.— » » |

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

| | frs. ss |
|---|---------|
| ARMAND BEDARRIDE. — Les théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique | 1,50 |
| Le Livre d'Instruction du Rose-Croix | 2,50 |
| Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch | 2,50 |
| ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) | 10.— |
| ∴ La Vérité sur la Franc-Maçonnerie..... | 0.50 |
| ∴ Discours et Documents maç. du XVIII ^e siècle..... | 1.25 |
| D ^r RAYMOND CORBIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau..... | 2.50 |
| R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 ^e mille)..... | 2.— |
| EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis.. | 1.30 |
| » Memento des Grades de Perfection. | } 1.— |
| » Memento des Grades Capitulaires (les 2) | |
| » Memento des Grades Philosophiques.. | |
| ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien.... | 1.25 |
| ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple..... | 2.25 |
| A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine..... | 6.— |
| D ^r CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie | 4.50 |
| LOUIS LACHAT. — La Franc-Maçonnerie opérative | 3.— |
| GUISEPPE LETI et LOUIS LACHAT. — L'Esotérisme à la Scène.. | 2.50 |

Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 8, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

Editions Maçonniques

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :*

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies. Frs. belges 2.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) » » 5.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4^e et 5^e entretiens » » 5.—

Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal » » 5.—

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

| | frs. ss. |
|---|--|
| F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché | 3.50 |
| | relié 4.50 |
| Le même en allemand | |
| » Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br. | 3.50 |
| | relié 4.50 |
| » 1. Le Livre de l'Apprenti. l'ex. | 1.25 |
| | 2. Le Livre du Compagnon. l'ex. 1.25 |
| | 3. Le Livre du Maître. l'ex. 1.25 |
| Les mêmes en allemand | |
| E. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei. | 2.— |
| ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française. | 2.— |
| (Id. en allemand). | |

Éditions du "Symbolisme"

Fr.

- OSWALD WIRTH : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux
Introduction à l'étude du Tarot
- Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte
- Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme
- L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée
- Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie.....
- Catholicisme et Franc-Maçonnerie
- Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2^e édition)
- Les Mystères de l'Art Royal
- La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons
I. Le Livre de l'Apprenti : II. Le Livre du Compagnon ;
III. Le Livre du Maître. *Chaque manuel*
- Les trois réunis en un volume relié*
- ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2^e édition)
- Règle et Compas
- Les Mystères de l'Etoile Flamboyante. La Lettre G
- La Morale du Franc-Maçon (derniers exemplaires).....
- LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes
- ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3^e édition)
- Le Rite Ecossais ancien et accepté
- Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722)
- JACQUES MARÉCHAL : Essai sur l'Idéal Maçonnique
- J.-M. RAGON : De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth
- A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Pêché originel. . .
- Anciennes années du Symbolisme, 1913-14, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930. Chaque année

français

30.—
6.—

100.—

5.—

12.—

5.—

1.50

30.—

25.—

9.—

45.—

6.—

6.—

7.50

5.—

5.—

35.—

40.—

24.—

7.50

20.—

9.—

20.—

